

OBSERVATOIRE  
DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL  
BRUXELLES



OBSERVATORIUM  
VOOR GEZONDHEID EN WELZIJN  
BRUSSEL

# Baromètre social

RAPPORT BRUXELLOIS SUR L'ÉTAT DE LA PAUVRETÉ



Edition 2007

Commission communautaire commune

## COLOPHON

Ce Baromètre social est une partie du *Rapport sur l'état de la pauvreté en Région de Bruxelles-Capitale 2007*; il est diffusé uniquement via notre site ([www.observatbru.be](http://www.observatbru.be)).

Les informations peuvent être copiées, moyennant mention de la source.

Veuillez citer cette publication de la façon suivante : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, Baromètre social 2007, Commission communautaire commune, 2007

Ce document est également disponible en néerlandais.

Dit document is ook beschikbaar in het Nederlands onder de titel : «*Welzijnsbarometer 2007*».

**Mise en page :**

Centre de Diffusion de la Culture Sanitaire asbl :  
Nathalie da Costa Maya

**Numéro de Dépôt Légal :**

D/2007/9334/13

**Pour plus d'informations :**

Observatoire de la Santé et du Social de  
Bruxelles-Capitale  
Commission communautaire commune  
183 avenue Louise – 1050 Bruxelles  
Tél. : 02/552 01 89  
[observat@ccc.irisnet.be](mailto:observat@ccc.irisnet.be)  
[www.observatbru.be](http://www.observatbru.be)

Myriam De Spiegelaere

Tél. : 02 552 01 45

[mdespiegelaere@ccc.irisnet.be](mailto:mdespiegelaere@ccc.irisnet.be)

Truus Roesems

Tél. : 02 552 01 57

[troesems@ggc.irisnet.be](mailto:troesems@ggc.irisnet.be)

## TABLE DES MATIÈRES

1.	Introduction.....	3
2.	Les indicateurs .....	4
3.	Contexte démographique.....	5
	3.1 Evolution de la population .....	5
	3.2 Structure de la population par âge et sexe .....	6
	3.3 Composition des ménages.....	7
	3.4 Multiculturalité.....	8
4.	Revenus et sources de revenu.....	9
	4.1 Vivre sous le seuil de risque de pauvreté .....	9
	4.2 Revenu moyen et médian.....	10
	4.3 Personnes vivant avec un revenu minimum ou un revenu de remplacement.....	11
	4.4 Surendettement.....	15
	4.5 Revenus de l'impôt des personnes physique et du précompte immobilier perçus par les communes .....	17
5.	Marché du travail.....	18
	5.1 Taux d'emploi .....	18
	5.2 Taux d'activité.....	20
	5.3 Chômage.....	21
	5.4 Population vivant dans un ménages sans emploi rémunéré (PANincl).....	26
6.	Logement.....	27
7.	La santé .....	28
	7.1 Santé materno-infantile.....	28
	7.2 Santé à l'âge adulte .....	30
8.	Niveau d'instruction.....	31
	8.1 Faible qualification des jeunes de 18 à 24 ans.....	31
	8.2 Faible qualification des plus de 25 ans .....	32
9.	Intégration sociale et participation.....	35
10.	Glossaire .....	36
11.	Références .....	37
12.	Conclusions et résumé .....	38

# I. INTRODUCTION

Ce document est la troisième édition du Baromètre social qui rassemble une série d'indicateurs portant sur différents aspects de la pauvreté en Région de Bruxelles-Capitale. L'objectif du Baromètre social est de pouvoir suivre dans le temps la situation socio-économique des Bruxellois. Il s'agit donc avant tout d'un outil d'aide à la décision politique.

Le Baromètre social est une partie du Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté. Cette partie paraît chaque année, les autres parties du rapport pauvreté doivent être publiées tous les deux ans. Exceptionnellement, le volet «Contributions externes» paraît également cette année.

En 2008 paraîtra le premier rapport bruxellois complet sur l'état de la pauvreté, selon la nouvelle ordonnance<sup>[1]</sup>.

Cet outil n'a pas la prétention de cerner les différentes dimensions de la pauvreté. En effet, la pauvreté ne peut se résumer à quelques chiffres. Il s'agit d'une réalité complexe et mouvante, qui ne peut être correctement appréhendée que par la juxtaposition et la confrontation de différentes approches parmi lesquelles la perception des personnes directement concernées et la prise en compte de la dimension temporelle.

Les données qui sont présentées ici sont les données les plus récentes disponibles à l'heure actuelle. Lorsque de nouveaux chiffres ne sont pas disponibles depuis le Baromètre social précédent, les constats de 2006 sont synthétisés ou repris tels quels.

Le choix des données présentées reflète à la fois la disponibilité des données (de nombreuses données sont encore actuellement non disponibles) et la qualité actuelle des données (certaines données existantes ne sont pas suffisamment validées pour être utilisées dans le cadre d'un baromètre).

D'autres outils de l'Observatoire de la Santé et du Social sont complémentaires et permettent une vision plus complète (le Tableau de bord de la santé, les Dossiers de l'Observatoire). Pour mieux appréhender la grande hétérogénéité spatiale de la santé et de la pauvreté à Bruxelles, un Atlas de la santé et du social de Bruxelles-Capitale a été publié en 2006. Cet atlas présente la distribution spatiale de nombreux indicateurs socio-économiques, démographiques et de santé en Région de Bruxelles-Capitale. On trouvera plus d'informations au niveau communal dans les «fiches statistiques sanitaires et sociales en Région de Bruxelles-Capitale» par commune ([www.observatbru.be](http://www.observatbru.be)).

Le Baromètre social est aussi complémentaire à d'autres publications des administrations bruxelloises comme par exemple le Baromètre conjoncturel et les indicateurs statistiques de l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA), les rapports de l'Observatoire bruxellois du Marché du Travail et des Qualifications, etc.

---

[1] Voir ordonnance du 20/07/2006 relative à l'élaboration du Rapport sur l'état de la pauvreté dans la Région de Bruxelles-Capitale, disponible sur le site [www.observatbru.be](http://www.observatbru.be). Le Rapport bruxellois sur l'Etat de la pauvreté alterne avec le rapport bisannuel du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale qui paraît en 2007. Le Plan d'Action National d'Inclusion sociale pour les années 2009-2011 paraîtra en 2008.

## 2. LES INDICATEURS

A la demande de l'Union européenne, tous les états membres rédigent tous les trois ans un Plan d'Action National d'Inclusion sociale (PANincl)<sup>[2]</sup> dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale décidée lors du sommet européen de Lisbonne en mars 2000.

Le plan d'action doit obligatoirement être accompagné d'une annexe reprenant les «indicateurs de Laeken», éventuellement complétés par des indicateurs nationaux. Les membres de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune (CCC) ont demandé que ces indicateurs puissent également être calculés pour la Région de Bruxelles-Capitale.

Un certain nombre d'indicateurs PANincl sont basés sur des données administratives. Cependant, la plupart des indicateurs sont calculés sur base d'enquêtes (surtout l'enquête EU-SILC<sup>[3]</sup> et l'Enquête sur les forces de travail). La précision des résultats dépend de la taille des échantillons. Pour les indicateurs au niveau de la Belgique, les échantillons sont suffisamment importants mais ce n'est pas toujours le cas pour la Région bruxelloise. Les intervalles de confiance permettent d'estimer la précision des résultats mais ceux-ci ne sont pas toujours disponibles et il faut donc rester prudent dans l'interprétation des évolutions d'une année à l'autre.

Seuls quelques indicateurs PANincl basés sur l'Enquête EU-SILC sont disponibles pour la Région bruxelloise parce que l'échantillon bruxellois de cette enquête est assez restreint. Pour certains de ces indicateurs d'autres sources peuvent offrir une alternative, par exemple l'Enquête de Santé.

Les indicateurs du PANincl qui sont disponibles sont, bien entendu, repris dans ce baromètre. Ils sont identifiables par la mention (PANincl).

A côté des indicateurs européens, ce baromètre rassemble les indicateurs disponibles les plus pertinents en rapport avec la pauvreté en Région bruxelloise. De nombreuses sources de données ont été utilisées : Registre national, Registre d'attente, Banque Carrefour de la Sécurité Sociale, Observatoire des loyers, Actiris, SPP Intégration sociale, ... Autant que possible il a été tenu compte des souhaits de l'Assemblée réunie de la CCC. Les données détaillées par communes (pour autant qu'elles soient disponibles) peuvent être fournies sur demande à l'Observatoire de la Santé et du Social.

---

[2] En Belgique, le PANincl est élaboré et suivi en concertation entre l'Etat fédéral, les Régions et les Communautés. Le rapport est disponible sur le site du SPF Intégration sociale ([http://www.mi-is.be/themes/poverty/NAP/index\\_fr.htm](http://www.mi-is.be/themes/poverty/NAP/index_fr.htm)).

[3] L'enquête européenne EU-SILC (Statistics on income and living conditions) est une source importante pour appréhender, dans une approche multidimensionnelle, l'ensemble des facteurs d'inclusion sociale des ménages et des individus dans la société. Elle doit permettre des comparaisons entre les différents états membres. Vous trouverez plus d'information concernant cette enquête sur le site <http://statbel.fgov.be/silc/>.

## 3. CONTEXTE DÉMOGRAPHIQUE

### 3.1 Evolution de la population

Au premier janvier 2007, la Région de Bruxelles-Capitale comptait officiellement 1 031 215 habitants (496 788 hommes et 534 427 femmes).

Entre le 1/1/2006 et le 1/1/2007 la population a augmenté de 12 411 personnes, soit un accroissement de 1,2 %, identique à celui de l'année précédente.

De plus, au 1<sup>er</sup> janvier 2007, on comptait 20 805 personnes dans le registre d'attente. Ce nombre est inférieur de 24 % au nombre enregistré l'année précédente.

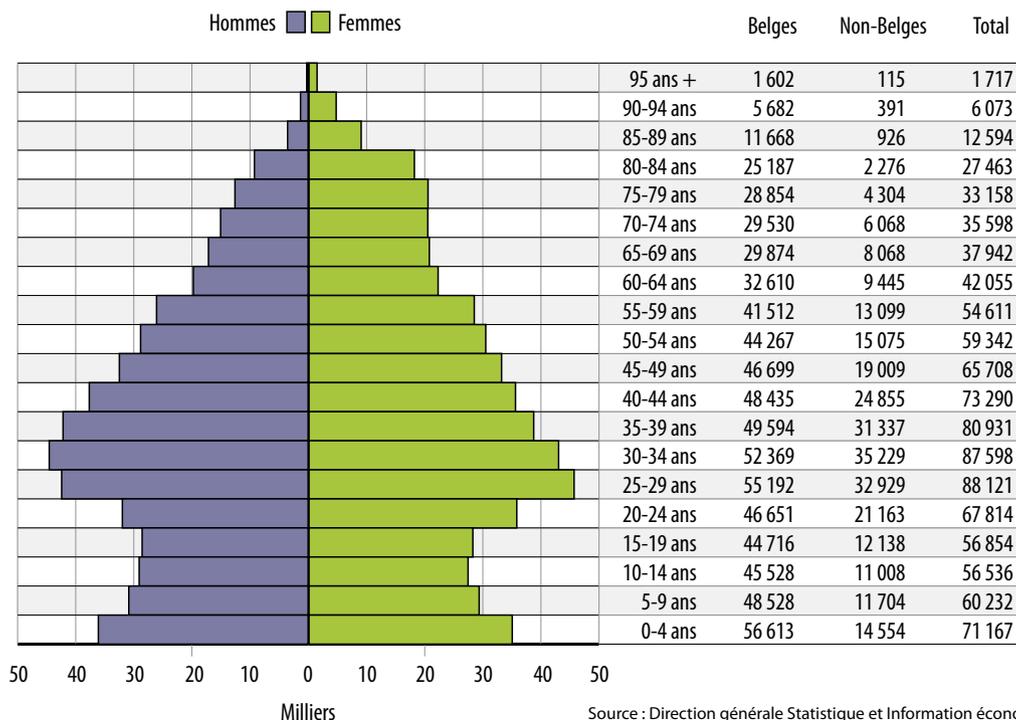
Depuis plusieurs années on observe une augmentation importante des jeunes enfants et un taux de natalité élevé. En 2006 on comptait officiellement 44 626 enfants de 0 à 3 ans et 120 696 enfants de 3 à 12 ans. Le nombre réel de jeunes enfants est plus important. En effet, le nombre de naissances vivantes enregistrées dans le Registre national est inférieur au nombre de naissances vivantes enregistrées via les bulletins statistiques de naissances<sup>[4]</sup> : pour 2005, on comptait 973 naissances vivantes en plus via les bulletins de naissances. Cette différence a augmenté entre 1998 et 2003 et reste relativement stable depuis. En 2005, on a enregistré 251 naissances dans le registre d'attente (enfants dont la mère réside en Région bruxelloise). Ce nombre est en augmentation constante depuis 1998 (213 naissances).

---

[4] Via les bulletins statistiques de naissance, tous les nouveau-nés résidant en Région de Bruxelles-Capitale sont enregistrés, quel que soit leur statut de résidence.

## 3.2 Structure de la population par âge et sexe

Figure 1 : Histogramme de la population totale en Région de Bruxelles-Capitale au 1/1/2006



Source : Direction générale Statistique et Information économique, Registre national

Tableau 1 : Evolution des caractéristiques de la population bruxelloise de 1998 à 2006

	1998	2002	2006
% < 20 ans	23,2 %	23,5 %	24,0 %
% 20-64 ans	59,6 %	60,2 %	60,8 %
% 65 ans et plus	17,2 %	16,2 %	15,2 %
Indice de vieillissement (≥65 ans/0-19 ans)	74,0 %	68,8 %	63,1 %
Indice de dépendance ((0-19 ans)+(≥65 ans))/(20-64 ans)	67,8 %	66,0 %	64,5 %
Indice d'intensité du vieillissement (≥80 ans/≥65 ans)	26,3 %	27,9 %	31,0 %

Source : Direction générale Statistique et Information économique, Registre national

La structure d'âge de la population bruxelloise est plus jeune que dans les autres régions et ce rajeunissement se poursuit. Entre 1998 et 2006, la proportion de jeunes s'est accrue et la proportion de Bruxellois de plus de 65 ans<sup>[5]</sup> a diminué. Cette double évolution explique la diminution de l'indice de vieillissement et de l'indice de dépendance. Par contre l'intensité du vieillissement continue à augmenter de manière significative : entre 2004 et 2006, le nombre de Bruxellois de 80 ans et plus a augmenté de 1 620 personnes, soit une augmentation de 3,5 %.

[5] L'Observatoire de la Santé et du Social a publié en 2007 un dossier "Vivre chez soi après 65 ans" dans lequel on trouvera des données plus détaillées sur la composition de la population âgée et son évolution.

### 3.3 Composition des ménages

Entre 2004 et 2006 le nombre total de ménages bruxellois a augmenté de 1,4 %. La distribution de la population selon le type de ménage s'est peu modifiée.

La Région bruxelloise compte proportionnellement moins de couples sans enfant que les autres grandes villes belges.

Liège devance la Région bruxelloise en termes de proportion de ménages d'une personne (respectivement 54,0 % et 49,5 %). Charleroi et dans une moindre mesure Liège comptent proportionnellement plus de familles monoparentales que Bruxelles (respectivement 14,6 %, 11,3 % et 10,8 %).

**Tableau 2 : Nombre de ménages selon le type<sup>[6]</sup> dans les grandes villes belges au 1/1/2006**

Type de ménage	Région bruxelloise	Antwerpen	Gent	Liège	Charleroi
Homme isolé	117 649	50 061	23 584	27 821	21 093
Femme isolée	129 215	52 147	24 928	25 887	20 125
Couple sans enfant	82 495	50 790	26 880	16 878	18 266
Couple avec enfants	104 079	46 748	24 819	16 186	20 396
Famille monoparentale (mère)	46 240	16 155	7 909	9 776	12 168
Famille monoparentale (père)	7 415	3 005	1 565	1 481	1 773
Autre	10 898	3 466	1 968	1 483	1 722
<b>Nombre total de ménages privés</b>	<b>497 991</b>	<b>222 372</b>	<b>111 653</b>	<b>99 512</b>	<b>95 543</b>

Source : Studiedienst van de Vlaamse Regering

**Tableau 3 : Proportion des ménages selon le type<sup>[6]</sup> dans les grandes villes belges au 1/1/2006**

Type de ménage	Région bruxelloise	Antwerpen	Gent	Liège	Charleroi
Homme isolé	23,6 %	22,5 %	21,1 %	28,0 %	22,1 %
Femme isolée	25,9 %	23,5 %	22,3 %	26,0 %	21,1 %
Couple sans enfant	16,6 %	22,8 %	24,1 %	17,0 %	19,1 %
Couple avec enfants	20,9 %	21,0 %	22,2 %	16,3 %	21,3 %
Famille monoparentale (mère)	9,3 %	7,3 %	7,1 %	9,8 %	12,7 %
Famille monoparentale (père)	1,5 %	1,4 %	1,4 %	1,5 %	1,9 %
Autre	2,2 %	1,6 %	1,8 %	1,5 %	1,8 %
<b>Nombre total de ménages privés</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

Source : Studiedienst van de Vlaamse Regering

[6] Contrairement aux tableaux classiques de la Direction générale Statistique et Information économique, dans ces tableaux-ci sont considérés comme couples non seulement les couples mariés mais aussi les cohabitants non mariés.

### 3.4 Multiculturalité

En 2006, 26,9 % de la population bruxelloise est de nationalité non belge<sup>[7]</sup>.

Tableau 4 : Les principales nationalités en Région bruxelloise, 2006

Nationalité	Nombre	%
Belgique	745 111	73,1
France	41 716	4,1
Maroc	40 646	4,0
Italie	27 097	2,7
Espagne	19 725	1,9
Portugal	15 824	1,6
Turquie	10 939	1,1
Pologne	9 766	1,0
Royaume-Uni	8 856	0,9
Grèce	8 338	0,8
Allemagne	8 322	0,8
Congo	6 856	0,7
Pays-bas	5 930	0,6
Autres	69 678	6,8
Total	1 018 804	100,0

Source : Direction générale Statistique et Information économique, Registre national

La majorité de la population non belge (53 %) provient des 15 pays de l'Union européenne avant élargissement<sup>[8]</sup>.

Parmi les non-Belges, la communauté la plus importante est représentée par les Français (15,2 % des non-Belges), suivie par les Marocains (14,9 % des non-Belges), les Italiens (9,9 % des non-Belges), les Espagnols (7,2 % des non-Belges) et les Portugais (5,8 % des non-Belges).

Après l'élargissement de l'Union européenne à 10 nouveaux membres<sup>[9]</sup> en mai 2004, on note que la communauté polonaise arrive maintenant dans le top 10 des principales nationalités dans la région. Cette communauté est passée entre 2004 et 2006 de la 13<sup>e</sup> place (5 412 personnes) à la 7<sup>e</sup> place (9 766 personnes). Le nombre d'habitants ressortissant d'un des dix nouveaux pays membres de l'Union européenne augmente également dans l'ensemble. Ainsi, au 1<sup>er</sup> janvier 2005,

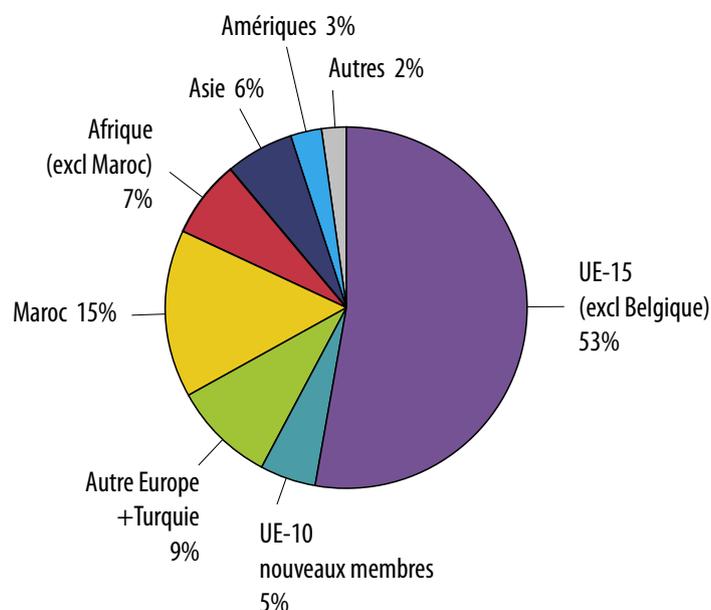
on comptait 9 554 habitants ressortissant d'un nouveau pays membre pour 13 412 au 1<sup>er</sup> janvier 2006, soit une augmentation de 40 %.

[7] Il s'agit de la nationalité actuelle et non du pays d'origine.

[8] Allemagne, Belgique, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Danemark, Royaume-Uni, Irlande, Grèce, Espagne, Portugal, Autriche, Finlande, Suède.

[9] Chypre, Hongrie, Malte, Pologne, Lettonie, Estonie, Lituanie, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie.

Figure 2 : Distribution de la population non belge en Région bruxelloise au 1/1/2006



Source : Direction générale Statistique et Information économique, Registre national

## 4. REVENUS ET SOURCES DE REVENU

### 4.1 Vivre sous le seuil de risque de pauvreté

L'indicateur de pauvreté le plus utilisé au niveau international est le pourcentage de la population avec un revenu inférieur au seuil de risque de pauvreté (PANincl).

**Tableau 5 : Pourcentage de la population sous le seuil de risque de pauvreté par région, 2005**

	% de la population avec un revenu inférieur au seuil de risque de pauvreté	Limite inférieure de l'intervalle de confiance (95 %)	Limite supérieure de l'intervalle de confiance (95 %)
Région bruxelloise	30 %	23 %	37 %
Flandre	11 %	9 %	12 %
Wallonie	18 %	15 %	20 %
Belgique	15 %	13 %	16 %

Source : Direction générale Statistique et Information économique, EU-SILC 2005

Le seuil de risque pauvreté a été fixé à 60 % du revenu médian national équivalent. En Belgique ceci correspond à un revenu de 9 863 € par an ou 822 € par mois pour un isolé. Le revenu équivalent est dérivé du revenu disponible pour le ménage en tenant compte du nombre d'adultes et d'enfants dans le ménage.

Malgré la faible précision des estimations pour la Région bruxelloise<sup>[10]</sup>, il est clair que Bruxelles est la région où la part de la population sous le seuil de risque de pauvreté est la plus élevée. On peut dire avec certitude que ce pourcentage en Région bruxelloise se situe entre 23 % et 37 % et est significativement supérieur à celui des autres régions.

Le pourcentage de la population sous le seuil de risque de pauvreté a augmenté pour la Région bruxelloise, cette augmentation n'est cependant pas statistiquement significative (EU-SILC 2004 versus EU-SILC 2005).

L'indicateur de revenu subjectif du PANincl se situe dans le même ordre de grandeur : 30,3 % des Bruxellois vivent dans un ménage dont la personne de référence estime qu'il n'arrive que difficilement, voire très difficilement à « nouer les deux bouts » (PANincl). Ce pourcentage est nettement plus élevé qu'en Wallonie (22,5 %) et en Flandre (12,5 %).

[10] Pour avoir une estimation plus précise, il faudrait que l'échantillon bruxellois pour l'enquête EU-SILC soit plus important.

## 4.2 Revenu moyen et médian

Pour calculer le revenu moyen, les revenus de toutes les déclarations sont additionnés et divisés par le nombre de déclarations. Le revenu moyen par déclaration est plus faible à Bruxelles que dans l'ensemble du pays mais plus élevé que dans les autres grandes villes. Le revenu moyen masque des différences importantes entre les communes (de 15 538 € à Saint-Josse-Ten-Noode à 31 201 € à Woluwe-Saint-Pierre).

Le revenu médian par contre n'est pas influencé par les revenus extrêmes hauts ou bas. Si l'on classe toutes les déclarations fiscales selon leur montant, le revenu médian est celui de la déclaration située au milieu. Le revenu médian en Région bruxelloise est plus bas que dans l'ensemble du pays et que dans les grandes villes de Flandre, mais plus élevé que dans les grandes villes wallonnes.

Le revenu moyen et médian par déclaration a diminué entre 2003 et 2004 pour l'ensemble du pays et pour toutes les grandes villes (à l'exception de Gent). Cette diminution peut s'expliquer en partie par une augmentation du nombre de déclarations. En effet, suite à des modifications au niveau de l'enregistrement, les déclarations de revenus très faibles sont maintenant aussi prises en compte dans les statistiques à partir de l'année 2005 (revenus 2004).

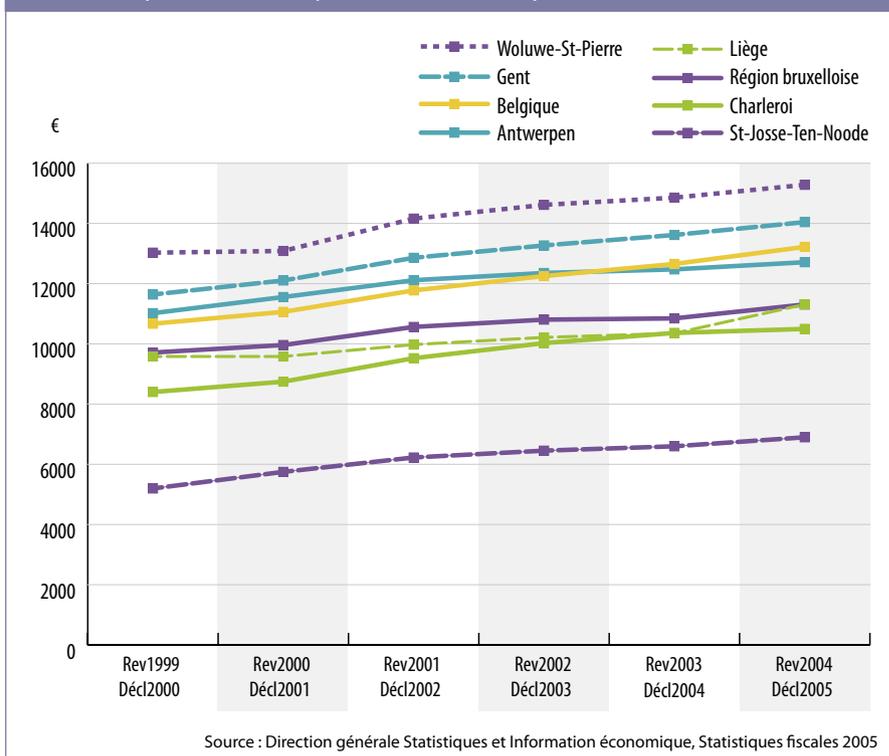
Si le revenu moyen par déclaration a diminué, le revenu moyen par habitant a augmenté pour l'ensemble du pays comme pour la Région bruxelloise (figure 3).

**Tableau 6 : Revenu net imposable moyen et médian en € et par an (revenus 2004, déclaration 2005)**

	Revenu moyen par déclaration fiscale	Revenu médian par déclaration fiscale	Revenu moyen par habitant
Bruxelles-Capitale	22 338	15 927	11 309
Antwerpen	22 250	17 393	12 712
Gent	23 169	17 612	14 044
Liège	20 103	15 293	11 311
Charleroi	18 274	14 050	10 497
Belgique	23 985	18 139	13 222

Source : Direction générale Statistiques et Information économique, Statistiques fiscales 2005

**Figure 3 : Evolution du revenu net imposable moyen par habitant en € (revenus 1999-2004, déclarations 2000-2005)**



## 4.3 Personnes vivant avec un revenu minimum ou un revenu de remplacement

Tableau 7 : Nombre et pourcentage de titulaires et personnes à charge qui bénéficient de l'intervention majorée pour l'assurance soins de santé au 1 janvier 2006

Age	Nombre de titulaires				Nombre de personnes à charge				TOTAL
	0-19	20-64	65+	total	0-19	20-64	65+	total	
VIPO	292	14 736	25 436	40 464	10 082	6 064	2 678	18 824	59 288
Aide du CPAS (prise en charge par l'Etat fédéral)	335	15 271	475	16 081	10 527	3 982	150	14 659	30 740
Garantie de revenu aux personnes âgées ou majoration de rente		298	8 700	8 998	444	750	977	2 171	11 169
Handicapés	7	9 703	5 546	15 256	3 150	2 500	670	6 320	21 576
Chômeurs âgés de longue durée	10 <sup>[11]</sup>	9 847	277	10 134	5 496	4 773	206	10 475	20 609
<b>Total</b>	<b>644</b>	<b>49 855</b>	<b>40 434</b>	<b>90 933</b>	<b>29 699</b>	<b>18 069</b>	<b>4 681</b>	<b>52 449</b>	<b>143 382</b>
Age	% de titulaires dans la population				% de personnes à charge dans la population				TOTAL
	0-19	20-64	65+	total	0-19	20-64	65+	total	
VIPO	0,2 %	2,2 %	16,5 %	4,0 %	5,5 %	0,9 %	1,7 %	1,8 %	5,8 %
Aide du CPAS (prise en charge par l'Etat fédéral)	0,2 %	2,2 %	0,3 %	1,6 %	5,7 %	0,6 %	0,1 %	1,4 %	3,0 %
Garantie de revenu aux personnes âgées ou majoration de rente	0,0 %	0,0 %	5,6 %	0,9 %	0,2 %	0,1 %	0,6 %	0,2 %	1,1 %
Handicapés	0,0 %	1,4 %	3,6 %	1,5 %	1,7 %	0,4 %	0,4 %	0,6 %	2,1 %
Chômeurs âgés de longue durée	0,0 %	1,4 %	0,2 %	1,0 %	3,0 %	0,7 %	0,1 %	1,0 %	2,0 %
<b>Total</b>	<b>0,3 %</b>	<b>7,3 %</b>	<b>26,2 %</b>	<b>8,9 %</b>	<b>16,1 %</b>	<b>2,7 %</b>	<b>3,0 %</b>	<b>5,1 %</b>	<b>14,1 %</b>

Source : Banque Carrefour de la Sécurité Sociale 2006, Registre national 2006

Le nombre de titulaires bénéficiaires de l'intervention majorée pour l'assurance soins de santé est un indicateur du nombre de personnes qui vivent dans des conditions financières difficiles<sup>[12]</sup>. 14,1 % de la population totale bénéficie de l'intervention majorée des soins de santé, comme titulaire ou comme personne à charge (16,4 % des 0-19 ans, 29,2 % des plus de 65 ans).

Après une augmentation continue ces dernières années, le nombre absolu de bénéficiaires de l'intervention majorée a diminué entre 2005 et 2006, principalement par une diminution chez les personnes âgées.

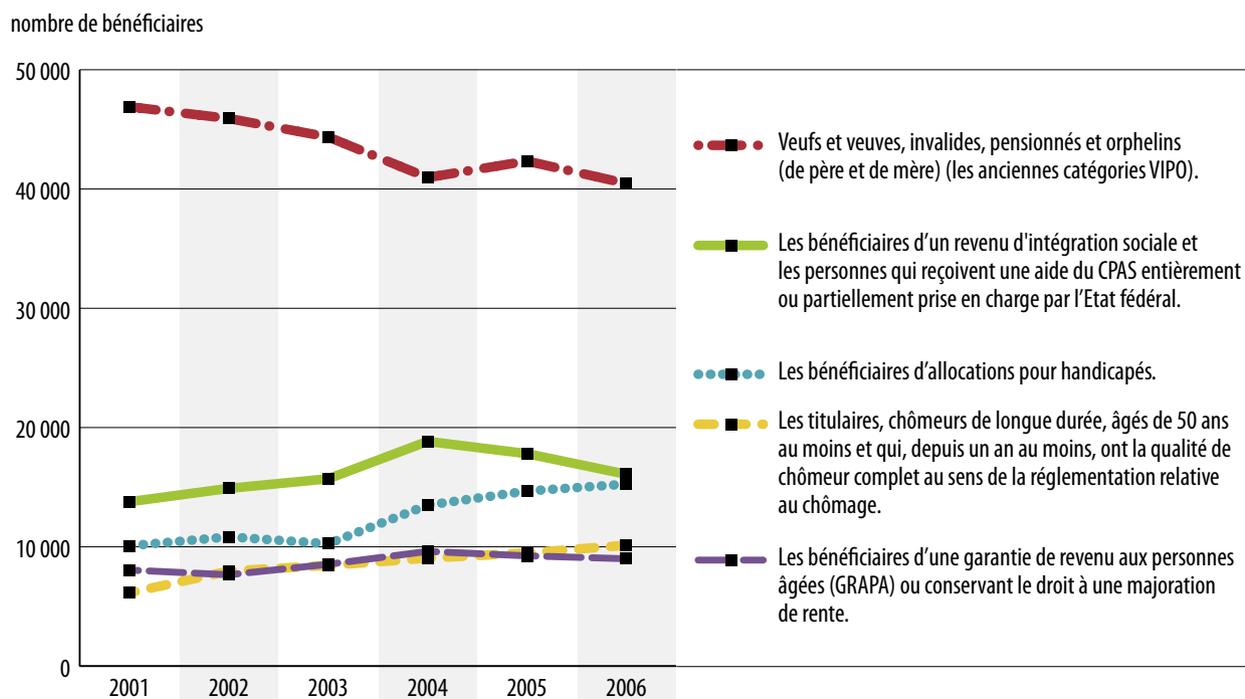
Pour les bénéficiaires de 65 ans et plus, le nombre de bénéficiaires a diminué tant en nombre absolu que proportionnellement à l'ensemble de la population bruxelloise de 65 ans et plus.

Aux âges actifs, le nombre de bénéficiaires et personnes à charge diminue légèrement, tant en valeur absolue qu'en termes relatifs. La diminution générale masque cependant une augmentation dans les groupes d'âge les plus jeunes. Le nombre de jeunes (0-19 ans) à charge des différentes catégories de titulaires augmente de 6 %.

[11] Ce chiffre semble improbable et résulte sans doute d'une erreur dans la banque de donnée originale.

[12] Attention, ces chiffres ne tiennent pas compte du statut OMNIO qui est d'application depuis avril 2007 et élargit le droit à l'intervention majorée à tous les ménages à faible revenu (revenu brut imposable du ménage inférieur à 13 312,80 € (augmenté de 2 464,56 € par membre du ménage autre que le demandeur)).

Figure 4 : Evolution du nombre de contribuables bénéficiant de l'intervention majorée pour l'assurance soins de santé en Région bruxelloise, 2001-2006



Source : Banque Carrefour de la Sécurité Sociale, 2001-2006

Le nombre de personnes dans la catégorie «VIPO» diminue à nouveau suite à une diminution importante dans la population des 70 ans et plus. Pour les autres catégories de bénéficiaires l'évolution observée depuis 2004 se poursuit : on constate d'une part une diminution du nombre de bénéficiaires de la garantie de revenus aux personnes âgées et du nombre de bénéficiaires d'une aide du CPAS (RIS ou équivalent), à l'exception des jeunes de moins de 25 ans, et d'autre part une augmentation du nombre de bénéficiaires d'allocations pour handicapés (dans tous les groupes d'âge) et des chômeurs âgés de longue durée. Cette augmentation des chômeurs âgés est liée à la révision

de la loi visant à stimuler l'activité des travailleurs âgés qui les oblige à s'inscrire comme demandeurs d'emploi<sup>[13]</sup>. Entre 2005 et 2006 on compte 942 chômeurs âgés de 50 à 54 ans en plus (+ 41 %) et 209 chômeurs de 55 à 59 ans en plus (+ 6 %).

[13] Cette évolution est discutée plus en détail dans la *Contribution externe d'Actiris au Rapport sur l'état de la pauvreté*.

Tableau 8 : Seuil de risque de pauvreté et montant des allocations minimales (en € par mois) valable à la date du 1/9/2007

	Isolés	Cohabitants	Couple avec 2 enfants ou chef de ménage	Famille monoparentale avec deux enfants
<b>Seuil de risque de pauvreté (SILC 2005)</b>	<b>€ 822,00</b>		<b>€ 1 726,20</b>	<b>€ 1 315,20</b>
Revenu d'intégration sociale (CPAS)	€ 657,37	€ 438,25	€ 876,50	€ 876,50
Prestations familiales garanties (pour 2 enfants de moins de 6 ans)			€ 288,83	€ 328,83
Allocation d'attente ONEM (plus de 21 ans)	€ 657,54	€ 345,54	€ 889,46	
Allocation de chômage minimum	€ 766,74	€ 531,44	€ 912,60	
Allocation de remplacement de revenu handicapés	€ 657,70	€ 438,47	€ 876,94	
Pension minimum des employés pour carrière complète	€ 901,31	€ 1 126,28 pour la famille		
Pension minimum des indépendants pour carrière complète	€ 769,38		€ 1 025,59	
Pension de survie (employés)	€ 887,14			
Pension de survie (indépendants)	€ 769,38			
Garantie de revenu aux personnes âgées	€ 795,46	€ 530,30		

Source : EU-SILC 2005, SPF Intégration sociale, Office national d'allocations familiales pour travailleurs salariés, ONEM, Office national des Pensions

A l'exception de la pension minimum pour les employés isolés avec carrière complète et de la pension de survie pour les employés, toutes les allocations minimum se situent sous le seuil de risque de pauvreté.

Par rapport à 2006, le seuil de risque de pauvreté a augmenté de 13,5 %, ce qui reflète l'augmentation importante du revenu médian pour l'ensemble du pays. Le revenu d'intégration sociale, les allocations de chômage et les pensions des salariés n'ont augmenté que de 2 % (index) et les pensions pour indépendants de 6 %. Seule la garantie de revenu aux personnes âgées a augmenté de manière plus importante que le seuil de risque de pauvreté (augmentation de 13,6 %). Ceci signifie que les personnes qui vivent d'une allocation minimum se retrouvent plus loin sous le seuil de pauvreté.

En l'absence de données nouvelles<sup>[14]</sup>, il n'est pas possible de mesurer l'évolution du nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration (RIS) et équivalent RIS depuis le dernier baromètre. Dans ce Baromètre social 2007, l'analyse est donc limitée à l'évolution du nombre de bénéficiaires pour la première moitié de 2006. Une analyse plus détaillée en fonction du sexe, du type de ménage et des mesures de mises à l'emploi pour l'année 2005 est reprise dans le Baromètre social 2006.

Pour le premier semestre 2006, le nombre total de bénéficiaires du RIS ou équivalent est le plus élevé depuis l'introduction de la loi sur l'intégration sociale (octobre

2002). En mars et avril 2006, le nombre record de 27 000 bénéficiaires en Région bruxelloise a même été dépassé. En juin 2006, la proportion de bénéficiaires du RIS et équivalent représentait 26,2 pour mille dans la population totale (pour 25,5 pour mille en décembre 2005) et 39,6 pour mille dans la population active (18-64 ans). L'évolution diffère cependant fortement d'une commune à l'autre. L'augmentation en nombre absolu est plus marquée à Anderlecht, Schaerbeek, Woluwe-Saint-Lambert et Watermael-Boitsfort. Dans les autres grandes villes belges l'évolution est variable : diminution de la proportion de la population bénéficiaire du RIS ou équivalent à Antwerpen et Charleroi et

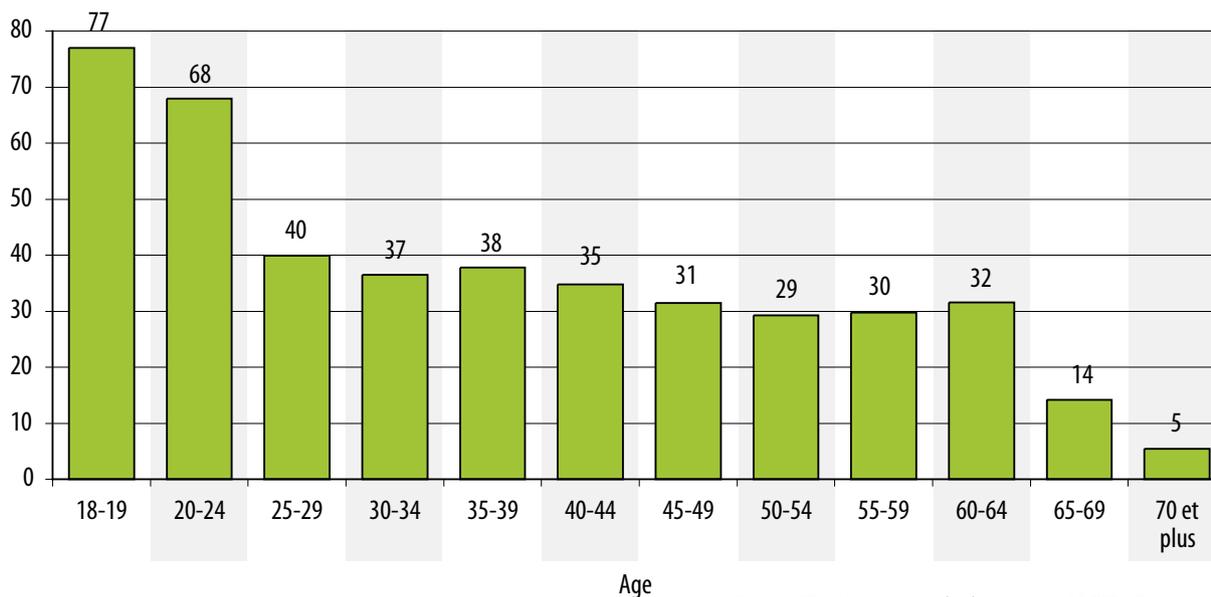
augmentation à Gent et Liège. Pour la Wallonie et l'ensemble du pays cette proportion reste constante et on observe une légère baisse pour la Flandre.

En Région bruxelloise, l'augmentation de la part de la population qui dépend d'un RIS ou équivalent se retrouve surtout dans les groupes d'âge 20-24 ans et 60-69 ans. Pour les bénéficiaires les plus jeunes (18-19 ans) et parmi les 35-49 ans on constate même une légère diminution.

[14] Début octobre 2007, les données disponibles au SPF Intégration sociale concernant l'aide sociale par les CPAS n'étaient pas encore complètes pour l'ensemble de l'année 2006.

Figure 5 : Proportion de bénéficiaires du RIS et équivalent RIS par groupe d'âge, juin 2006.

Nombre de bénéficiaires pour 1000 habitants



Source : SPF Intégration sociale, données au 5/10/2007, Registre national 2006

## 4.4 Surendettement

Fin 2006, 4,9 % de la population bruxelloise adulte était enregistrée à la Centrale des crédits aux particuliers de la Banque nationale pour contrats défaillants. Pour l'ensemble de la Belgique, cette proportion était de 4,1 % (Source : Banque nationale de Belgique)(PANincli).

Fin 2005, ces proportions étaient de 5,0 % pour la Région bruxelloise et 4,2 % pour l'ensemble du pays.

Cet indicateur PANincli ne prend en compte que les dettes concernant les crédits à la consommation. Cela signifie que les autres types de dettes, telles que les dettes de loyers, dettes de soins de santé, pensions alimentaires non payées, dettes d'impôts, dettes d'énergie et d'eau, etc., n'y sont pas enregistrées.

Dans la contribution externe<sup>[15]</sup> du Centre d'appui pour les services bruxellois de médiation de dettes (*GREPA asbl*), des statistiques concernant l'endettement des ménages en Région bruxelloise sont présentées pour la première fois. Les chiffres sont basés sur les données enregistrées par les différents services de médiation de dettes. Pour plus d'une personne sur cinq (21,4 %) faisant appel à un service de médiation de dette, un revenu insuffisant pour satisfaire aux besoins de base est à l'origine de l'endettement.

Dans le cadre de l'élaboration du set des indicateurs belges du PANincli, le SPF Sécurité sociale a financé en 2006-2007 une étude portant sur le développement d'indicateurs nouveaux concernant l'endettement.

Dans ce cadre, l'*Observatoire du Crédit et de l'Endettement* a tenté de développer des indicateurs portant sur les dettes d'énergie (gaz et électricité), mais aucune donnée de qualité n'étaient disponibles pour la Région bruxelloise (*Observatoire du Crédit et de l'Endettement*, 2007).

D'autre part, le *Centrum voor Sociaal Beleid* (Universiteit Antwerpen) a développé quelques indicateurs sur base de l'enquête EU-SILC (CSB, 2007). Deux indicateurs sont disponibles par région, avec cependant un intervalle de confiance très large pour la Région bruxelloise.

---

[15] Les «Contributions externes» au Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté sont jointes dans un rapport distinct qui est également disponible sur le site de l'Observatoire de la Santé et du Social ([www.observatbru.be](http://www.observatbru.be))

Le premier indicateur donne la part de la population avec des dettes de consommation<sup>[16]</sup>. 22,5 % de la population bruxelloise a des dettes de consommation. Cette proportion est plus faible qu'en Wallonie (34,2 %) et un peu plus élevée (mais pas de manière significative) qu'en Flandre (19,5 %). L'indicateur de pauvreté sur base des dettes de consommation mesure la part de la population avec des dettes de consommation qui se situe sous le seuil de risque de pauvreté. Il s'agit aussi bien de ménages qui avant acquittement de leur dettes de consommation disposaient déjà d'un revenu inférieur au seuil de risque de pauvreté que de ménages dont le revenu se retrouve sous ce seuil après acquittement de leurs dettes de consommation. Le pourcentage pour la Région bruxelloise est significativement supérieur à celui de la Flandre.

Le deuxième indicateur reprend la part de la population avec retard de paiement pour les besoins de base (énergie, loyer ou prêt hypothécaire et soins de santé). Pour cet indicateur aussi, le pourcentage pour la Région bruxelloise est significativement plus élevé que pour la Flandre. Un Bruxellois sur huit a des retards de paiement pour des besoins de base.

**Tableau 9 : Proportion de la population avec des dettes de consommation et un revenu disponible sous le seuil de risque de pauvreté par région, 2004**

	% de la population	Limite inférieure de l'intervalle de confiance (95 %)	Limite supérieure de l'intervalle de confiance (95 %)
Région bruxelloise	<b>10,3 %</b>	<b>6,4 %</b>	<b>16,4 %</b>
Flandre	3,3 %	2,5 %	4,5 %
Wallonie	6,8 %	5,4 %	8,6 %

Source : CSB 2007, EU-SILC 2004

**Tableau 10 : Proportion de la population avec retard de paiement pour les besoins de base par région, 2004**

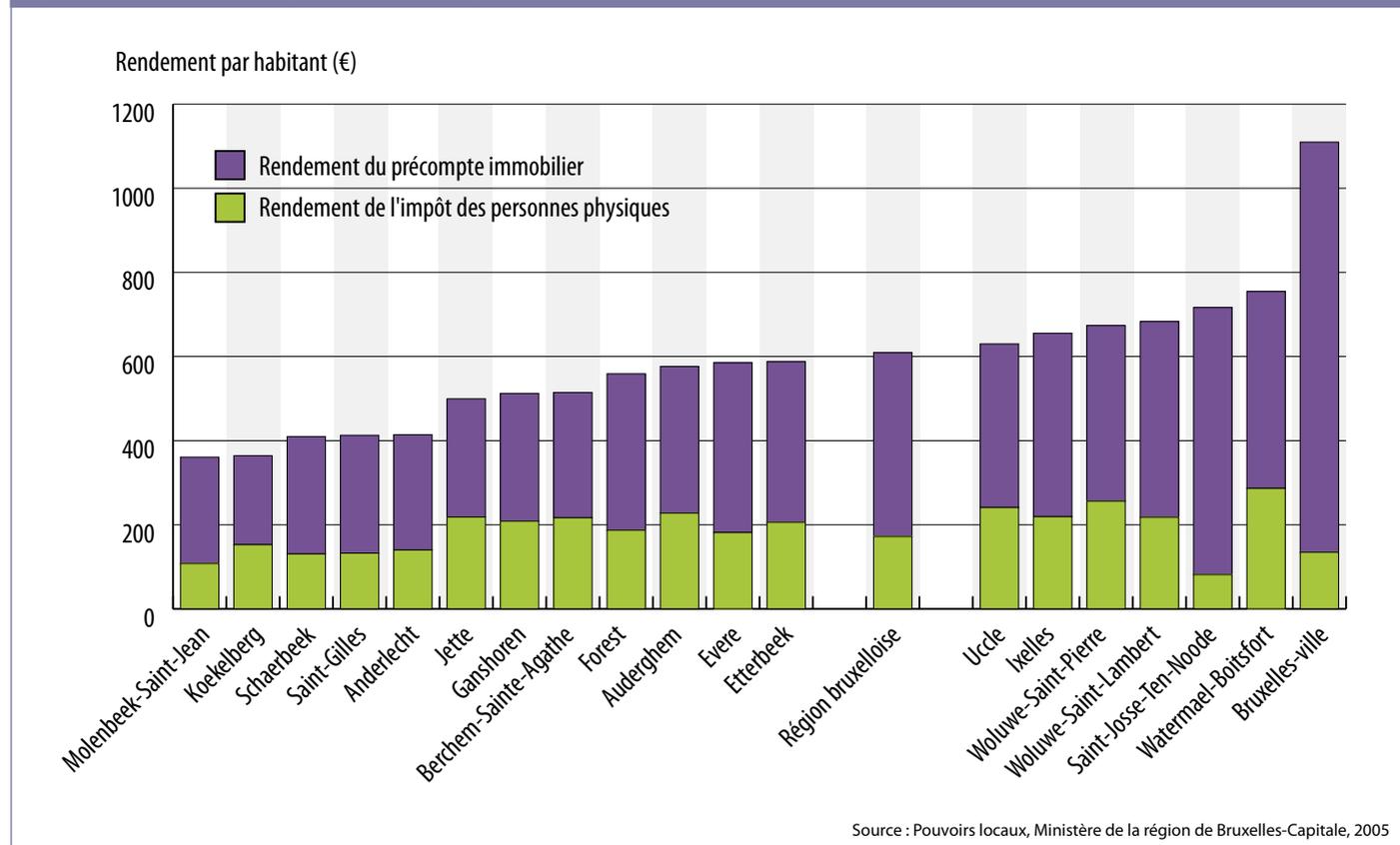
	% de la population	Limite inférieure de l'intervalle de confiance (95 %)	Limite supérieure de l'intervalle de confiance (95 %)
Région bruxelloise	<b>12,5 %</b>	8,5 %	18,0 %
Flandre	3,6 %	2,7 %	4,6 %
Wallonie	8,1 %	6,5 %	9,9 %

Source : CSB 2007, EU-SILC 2004

[16] Les dettes de consommation excluent les dettes hypothécaires et les dettes liées au paiement de la rénovation du logement.

## 4.5 Revenus de l'impôt des personnes physique et du précompte immobilier perçus par les communes

Figure 6 : Rendement des impôts communaux, Région bruxelloise, 2005



On observe des différences importantes en termes de revenus des différentes communes bruxelloises mais, dans toutes les communes, les revenus provenant du précompte immobilier dépassent ceux provenant de l'impôt des personnes physiques. Entre 2004 et 2005 le rendement par habitant a diminué de 1 %. On ne constate que quelques légers glissements entre les communes.

## 5. MARCHÉ DU TRAVAIL

### 5.1 Taux d'emploi

Le taux d'emploi mesure le nombre de personnes de 15 à 64 ans qui ont un emploi parmi l'ensemble de la population de 15 à 64 ans.

**Tableau 11 : Taux d'emploi en Région bruxelloise et en Belgique, 2006 (taux moyen annuel)**

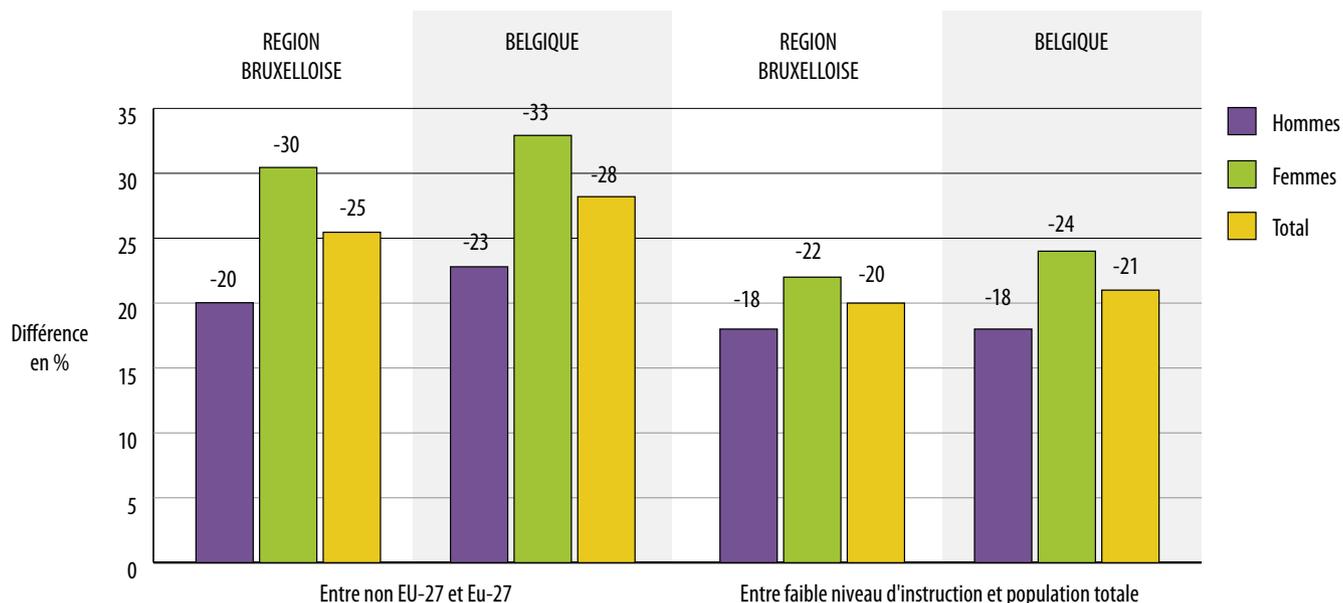
Région bruxelloise				
	15-64 ans	15-24 ans	25-49 ans	50-64 ans
Hommes	60,5 %	21,8 %	73,6 %	56,3 %
Femmes	46,6 %	19,6 %	58,9 %	38,1 %
Total	53,4 %	20,7 %	66,3 %	46,8 %
Belgique				
	15-64 ans	15-24 ans	25-49 ans	50-64 ans
Hommes	67,9 %	30,4 %	86,9 %	55,9 %
Femmes	54,0 %	24,7 %	73,5 %	35,6 %
Total	61,0 %	27,6 %	80,2 %	45,7 %

Source : Direction générale Statistique et Information économique, Enquête sur les forces de travail 2006

Le taux d'emploi de la population bruxelloise est inférieur au taux belge, sauf pour les groupes les plus âgés (50-64 ans). Cet écart est de 7,6 % pour l'ensemble du groupe (15-64 ans), il est de 6,9 % chez les jeunes de 15-24 ans, mais il atteint 13,9 % pour les 25-49 ans.

La différence de taux entre les hommes et les femmes à Bruxelles est semblable à celle de l'ensemble du pays pour l'ensemble de la population de 15 à 64 ans.

Figure 7 : Ecart de taux d'emploi pour différents groupes, Région bruxelloise et Belgique (en points de pourcentage), 2006 (PANIncl)



Source : Direction générale Statistique et Information économique, Enquête sur les forces de travail 2006

En Région bruxelloise, la différence entre le taux d'emploi des non-Européens et des Européens est de 25 points de pourcentage. Pour l'ensemble du pays, cette différence est de 28 points de pourcentage. Cette différence a légèrement augmenté par rapport à 2005, où elle était de 22 points de pourcentage pour la Région bruxelloise et 27 pour l'ensemble du pays. Les différences de taux d'emploi liées à la nationalité sont un peu moins importantes en Région bruxelloise que dans l'ensemble du pays.

La différence entre le taux d'emploi des personnes de faible niveau d'instruction et celui de la population totale est de 20 points de pourcentage en Région bruxelloise et 21 points pour l'ensemble du pays. Les différences de taux d'emploi liées au faible niveau d'instruction sont relativement comparables en Région bruxelloise et en Belgique, sauf pour les femmes où elles sont un peu moins marquées en Région bruxelloise.

## 5.2 Taux d'activité

Le taux d'activité mesure la population active (au travail ou en recherche d'emploi) entre 15 et 64 ans par rapport à l'ensemble de la population de 15 à 64 ans.

**Tableau 12 : Taux d'activité en Région bruxelloise et en Belgique, 2006 (taux moyen annuel)**

<b>Région bruxelloise</b>				
	<b>15-64 ans</b>	<b>15-24 ans</b>	<b>25-49 ans</b>	<b>50-64 ans</b>
Hommes	73,1 %	33,3 %	88,9 %	62,8 %
Femmes	56,9 %	30,7 %	72,0 %	41,3 %
Total	64,9 %	32,0 %	80,5 %	51,6 %
<b>Belgique</b>				
	<b>15-64 ans</b>	<b>15-24 ans</b>	<b>25-49 ans</b>	<b>50-64 ans</b>
Hommes	73,4 %	37,4 %	93,1 %	58,8 %
Femmes	59,5 %	31,9 %	80,1 %	38,2 %
Total	66,5 %	34,7 %	86,7 %	48,4 %

Source : Direction générale Statistique et Information économique, Enquête sur les forces de travail 2006

Pour l'année 2006, le taux d'activité de la population bruxelloise est inférieur au taux belge, sauf pour les groupes plus âgés (50-64 ans).

## 5.3 Chômage

### Taux de chômage

Le taux de chômage mesure le nombre de chômeurs de 15 à 64 ans en pourcentage de la population active de 15 à 64 ans (définition internationale).

**Tableau 13 : Taux de chômage en Région bruxelloise et en Belgique, 2006 (taux moyen annuel)**

Région bruxelloise				
	15-64 ans	15-24 ans	25-49 ans	50-64 ans
Hommes	17,3 %	34,4 %	17,2 %	10,3 %
Femmes	18,2 %	36,2 %	18,2 %	7,7 %
Total	17,7 %	35,3 %	17,7 %	9,2 %
Belgique				
	15-64 ans	15-24 ans	25-49 ans	50-64 ans
Hommes	7,5 %	18,8 %	6,7 %	4,9 %
Femmes	9,4 %	22,6 %	8,2 %	6,7 %
Total	8,3 %	20,5 %	7,4 %	5,6 %

Source : Direction générale Statistique et Information économique, Enquête sur les forces de travail 2006

En 2006, le taux de chômage de l'ensemble de la population est en général deux fois plus élevé que le taux belge. A Bruxelles, plus d'un tiers des jeunes adultes (15-24 ans) présents sur le marché du travail (au travail ou en recherche d'emploi) et près d'une personne sur dix parmi les plus âgés (50-64 ans) sont au chômage. Sauf pour le groupe des 50-64 ans à Bruxelles, le taux de chômage est plus élevé pour les femmes que pour les hommes mais cette différence est moins marquée à Bruxelles que dans l'ensemble du pays.

Dans sa contribution externe au Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté, **Actiris** présente de manière détaillée les statistiques de l'évolution du chômage en Région bruxelloise entre 2005 et 2006. Ces chiffres sont basés sur des données administratives. Les principaux constats sont repris ici.

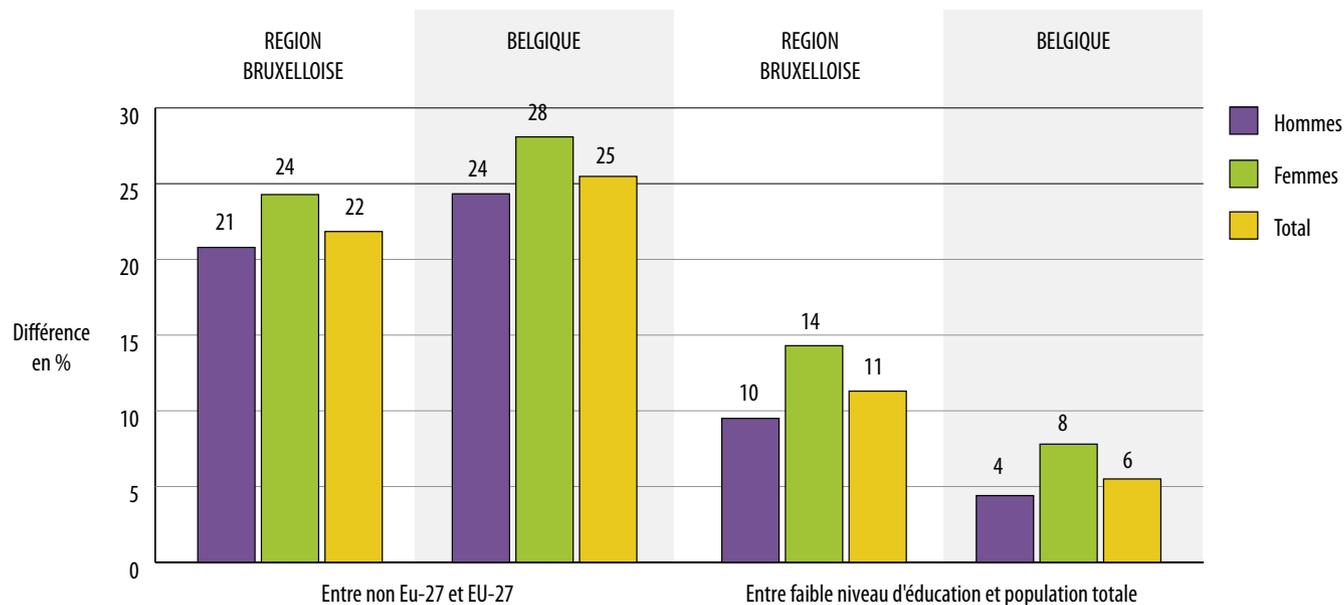
En 2006, le taux de chômage en Région bruxelloise atteint en moyenne 21,1 %, autant qu'en 2005. Ce taux varie entre 9,9 % à Woluwe-Saint-Pierre et 33,0 % à Saint-Josse-Ten-Noode.

En 2006, on enregistrait 97 099 demandeurs d'emploi inoccupés (DEI), soit une augmentation de 3,2 % par rapport à 2005. C'est pour le groupe des plus de 50 ans et pour les DEI de nationalité belge qu'on constate l'augmentation la plus importante. Au 4<sup>e</sup> trimestre de 2006 et pour les premiers mois de 2007, on enregistre à nouveau une diminution du nombre de DEI.

Entre 2005 et 2006, le nombre de jeunes DEI (moins de 25 ans) a diminué pour la première fois depuis 2002 (-2,7 %). Cette diminution est plus marquée pour les jeunes hommes (-4,0 %) que pour les jeunes femmes (-1,4 %). Cependant, le taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans s'élève encore à 34,7 % en 2006 (moyenne annuelle).

En 2006, 72 % des DEI ont reçu une allocation de l'ONEM. 51 % des DEI étaient des hommes, 66 % avaient un faible niveau d'instruction (maximum deuxième degré de l'enseignement secondaire), 16,9 % avaient moins de 25 ans, 21,0 % étaient de nationalité non européenne.

Figure 8 : Ecart de taux de chômage pour différents groupes, Région bruxelloise et Belgique (en points de pourcentage), 2006, (PANincl)



Source : Direction générale Statistique et Information économique, Enquête sur les forces de travail 2006

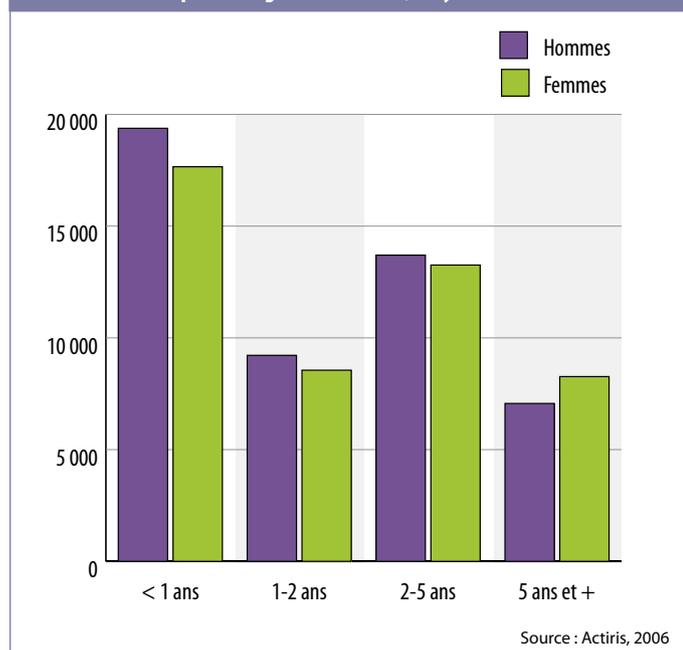
Les non-Européens et les personnes à faible niveau d'instruction sont plus touchés par le chômage que les Européens et la population totale en général. Cette exclusion du marché de l'emploi pour les non-Européens est moins importante en Région de Bruxelles-Capitale que dans l'ensemble du pays. Par contre, pour les personnes à faible niveau d'instruction, l'exclusion du marché du travail est nettement plus prononcée à Bruxelles que dans l'ensemble du pays.

Tant pour l'ensemble du pays que pour la Belgique, les femmes sont les plus touchées par ce phénomène d'exclusion qu'il soit lié à la nationalité ou au niveau d'instruction. Pour les femmes de nationalité non-européenne, le taux de chômage était de 18 points de pourcentage plus élevé que celui des femmes européenne en 2005, cet écart est de 24 points en 2006.

## Chômage de longue durée (PANincl)

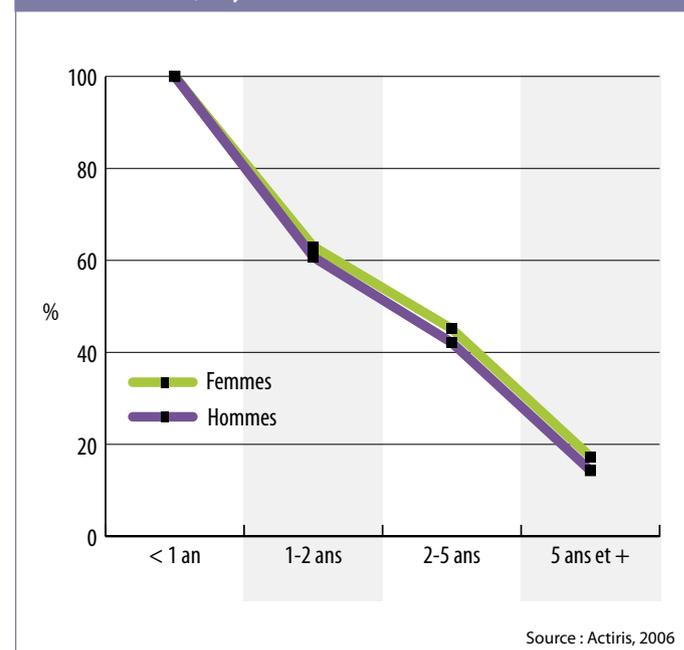
Pour beaucoup de personnes, l'allocation de chômage n'est pas une solution temporaire, mais une situation persistante. Le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés (DEI)<sup>[17]</sup> dont la durée d'inactivité est inférieure à 2 ans a diminué entre 2005 et 2006. L'augmentation du nombre de DEI ne concerne donc que les DEI dont la durée d'inactivité est de deux ans au moins. Il y a plus d'hommes DEI que de femmes, sauf parmi les DEI dont la durée d'inactivité est de minimum 5 ans.

Figure 9 : Distribution de la durée du chômage des demandeurs d'emploi inoccupés en Région bruxelloise, moyenne annuelle 2006<sup>[17]</sup>



En 2006, 62 % des demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) étaient depuis au moins 1 an au chômage (versus 60 % en 2005). La part des DEI de longue durée (au moins 2 ans) a augmenté passant de 40 % des DEI en 2005 à 43 % en 2006. Cette augmentation touche surtout les femmes. En 2006, 17,3 % des femmes DEI étaient depuis au moins 5 ans au chômage, pour 14,3 % des hommes DEI.

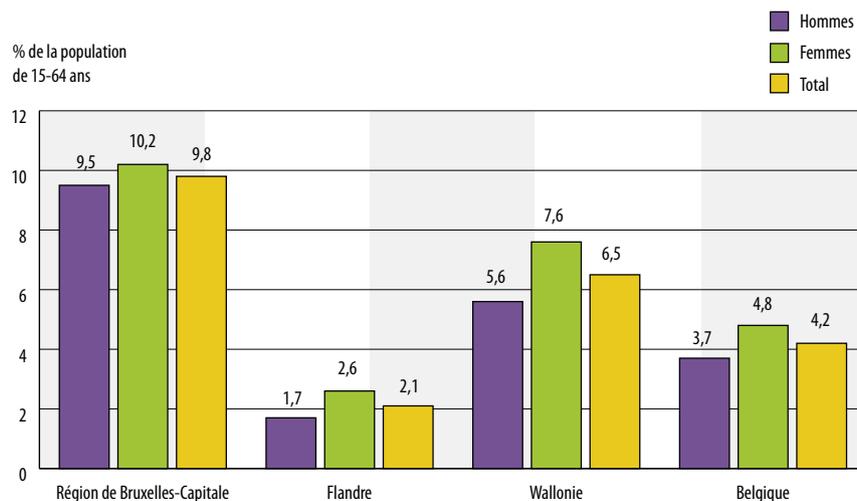
Figure 10 : Durée du chômage (DEI) en Région bruxelloise, pourcentage cumulé, moyenne annuelle 2006<sup>[17]</sup>



[17] Depuis 2006, suite à des modifications administratives dans les échanges de données entre Actiris et l'ONEM, il n'est plus possible de recueillir des données concernant les chômeurs complets indemnisés (CCI). C'est pourquoi nous avons été obligés de baser nos calculs sur une catégorie plus large, les demandeurs d'emploi inoccupés (DEI). Ces chiffres ne sont donc pas comparables avec ceux du Baromètre social 2006.

Le PANincl comprend également un indicateur concernant le chômage de longue durée. Il a été calculé sur base des données de l'Enquête sur les forces de travail. Le taux de chômage de longue durée est égal à la population de chômeurs de longue durée ( $\geq 12$  mois selon la définition de l'Organisation internationale du Travail) sur le total de la population active (15 ans à 64 ans). Le taux de chômage de longue durée est beaucoup plus élevé à Bruxelles que dans l'ensemble du pays. Ces taux sont relativement stables entre 2005 et 2006, sauf pour les femmes bruxelloises pour lesquelles le taux de chômage de longue durée passe de 8,2 % en 2005 à 10,2 % en 2006.

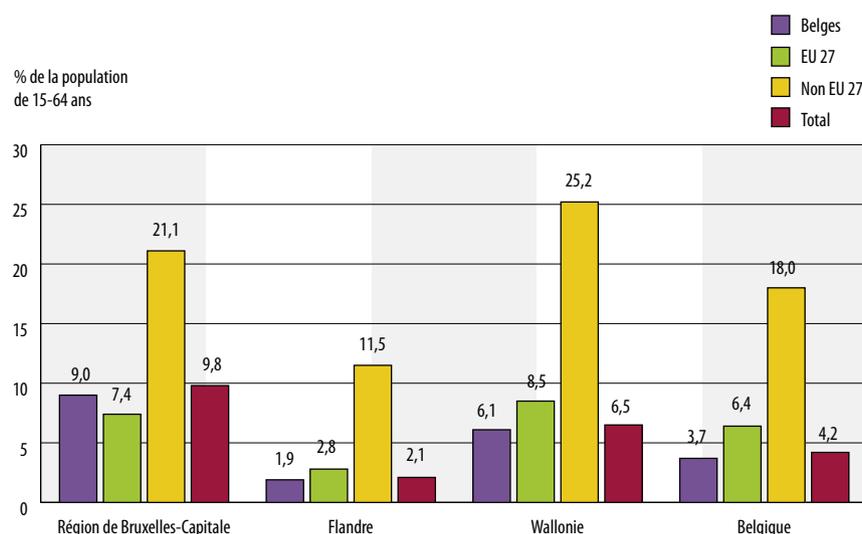
Figur 11 : Taux de chômage de longue durée par sexe et par région, 2006 (PANincl)



Source : Direction générale Statistique et Information économique, Enquête sur les forces de travail 2006

Dans toutes les régions et pour l'ensemble du pays, le taux de chômage de longue durée est très élevé chez les étrangers ressortissants des pays hors Union européenne. Par rapport aux Belges, le taux de chômage de longue durée des non-Européens est près de 5 fois plus élevé dans l'ensemble du pays, 2,3 fois plus élevé en Région bruxelloise.

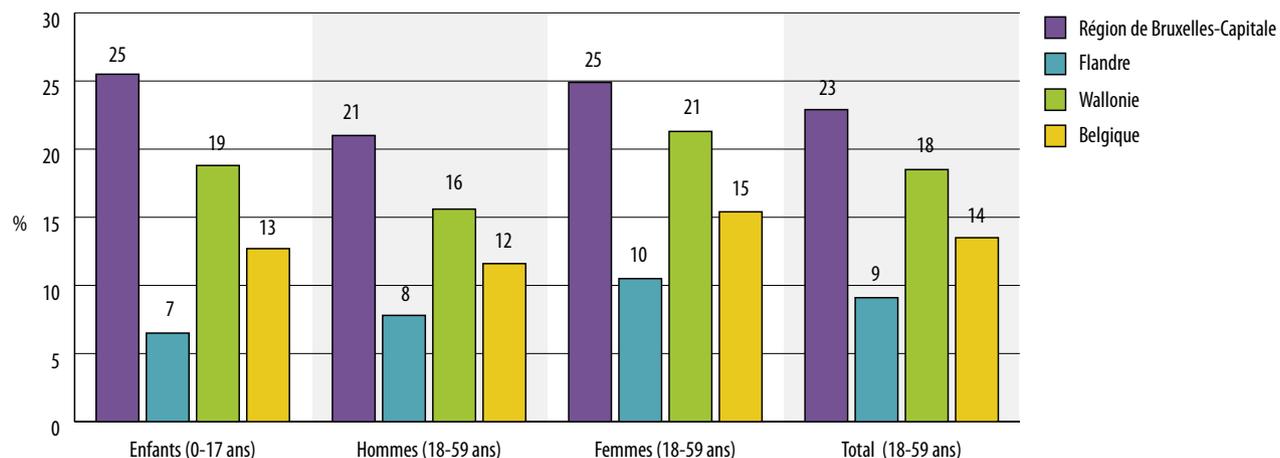
Figur 12 : Taux de chômage de longue durée par nationalité et par région, 2006



Source : Direction générale Statistique et Information économique, Enquête sur les forces de travail 2006

## 5.4 Population vivant dans un ménage sans emploi rémunéré (PANincl)

Figure 13 : Population vivant dans un ménage sans emploi rémunéré par groupe d'âge, par sexe et par région, 2006 (PANincl)

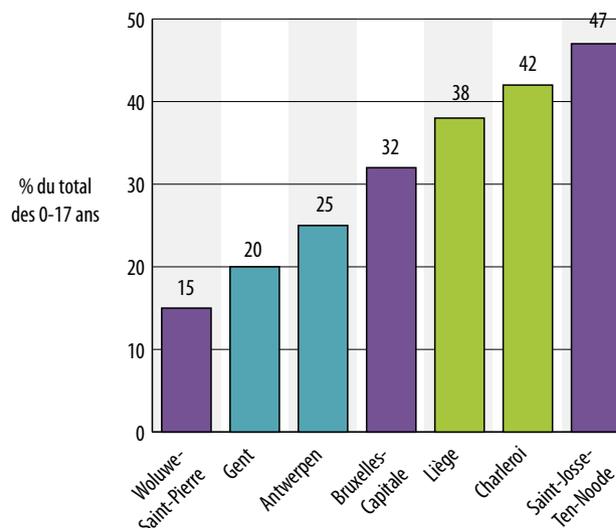


Source : Direction générale Statistique et Information économique, Enquête sur les forces de travail 2006

L'indicateur PANincl estime, sur base de l'Enquête sur les forces de travail, la proportion d'enfants et d'adultes qui vivent dans un ménage sans emploi rémunéré. Cette proportion est systématiquement plus élevée en Région bruxelloise que dans le reste du pays. On ne note pas d'évolution notable entre 2005 et 2006<sup>[18]</sup>.

Sur base des données administratives de la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale (décembre 2004), la part d'enfants vivant dans un ménage sans revenu du travail est encore plus élevée. Selon ces données, 32 % des enfants bruxellois (0-17 ans) vivent dans un ménage sans emploi rémunéré. Cette proportion élevée masque des différences importantes entre communes (de 15 % à Woluwe-Saint-Pierre à 47 % à Saint-Josse-Ten-Noode).

Figure 14 : Pourcentage d'enfants (0-17 ans) vivant dans un ménage sans emploi rémunéré, décembre 2004



Source : Banque Carrefour de la Sécurité Sociale, Datawarehouse marché du travail 2004

[18] La légère hausse enregistrée en Région bruxelloise doit être interprétée avec prudence puisqu'il s'agit de données d'enquête. Nous ne disposons pas d'informations permettant de calculer le degré de signification statistique des évolutions.

## 6. LOGEMENT

Le niveau de confort des logements mis en location en Région bruxelloise est en augmentation. Selon l'enquête menée par l'Observatoire des loyers en 2006, 10 % des logements locatifs ne disposent pas du confort de base<sup>[19]</sup>. Cette proportion était de 15 % en 2004 (Observatoire des loyers, 2006).

Dans le secteur privé, le loyer est lié à la taille du logement, à son niveau de confort mais aussi à sa localisation. Selon l'Observatoire des loyers, le niveau des loyers a augmenté de manière plus importante que l'indice santé au cours des dernières années. Cette augmentation touche proportionnellement plus les logements les moins confortables. Pour un logement d'une chambre, sans confort de base, le loyer moyen était de 367 € en 2004 et 399 € en 2006 (en € constants 2006). Pour un logement sans confort de base à 2 chambres, le loyer moyen est passé de 483 € à 517 € (Observatoire des loyers, 2006).

Cette augmentation implique que le coût du logement ampute une part plus importante du budget des plus pauvres. Ainsi pour un isolé bénéficiant du revenu d'intégration sociale et louant un logement sans confort de base avec une chambre, le loyer représentait en moyenne 57,9 % de son revenu en 2004 pour 61,9 % en 2006. Pour une famille monoparentale bénéficiant du RIS et louant un logement sans confort de base à 2 chambres, le loyer représentait en moyenne 57,1 % de son revenu en 2004 et 60,2 % en 2006.

L'Observatoire des loyers montre par ailleurs que les logements loués aux personnes bénéficiant d'un revenu d'intégration sociale sont plus souvent sans confort de base (19 % des logements) et en mauvais état (24 % des logements).

Le coût du logement a également pour conséquence qu'une proportion non négligeable de personnes vivent dans des logements non adaptés à la taille du ménage. Ainsi en Région bruxelloise 17,9 % des Bruxellois habitent dans un logement comprenant moins d'une pièce par personne pour 5,5 % dans l'ensemble du pays (PANincl) (EU-SILC 2005).

Selon les données de la SLRB (Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale), au 1/1/2007 il existait 38 371 logements sociaux en Région bruxelloise dont 36 106 loués. Le nombre de logements sociaux évolue peu au cours des dernières années (+ 56 entre janvier 2004 et janvier 2007) et le taux de location diminue légèrement (de 95,7 % à 94,1 % entre janvier 2004 et janvier 2007). En janvier 2007, 25 029 ménages étaient en liste d'attente. Le rapport entre le nombre de ménages sur la liste d'attente et le nombre total de logements sociaux est également en augmentation : 65,2 % en janvier 2007 pour 60,3 % en janvier 2006 (PANincl).

Le parc de logements sociaux reste faible et le nombre de logements sociaux disponibles par rapport au nombre total de ménages privés est de 7,7 % (PANincl).

Au 31/12/2006, on comptait 1 641 logements loués par des agences immobilières sociales en Région bruxelloise (Fédération des Agences immobilières sociales de la Région bruxelloise). Ce nombre est en augmentation mais est loin de suffire pour répondre aux besoins.

[19] C'est-à-dire un logement sans WC à l'intérieur du logement et sans salle de bain ou douche individualisée. Selon l'Enquête EU-SILC 2005, 6,5 % des Bruxellois vivent dans un logement sans confort de base. Cette proportion est plus élevée que dans l'ensemble du pays (2,7 %).

## 7. LA SANTÉ

### 7.1 Santé materno-infantile

La mortalité foeto-infantile (c'est-à-dire la mortalité à partir de 22 semaines de grossesse ou durant la première année de vie) est considérée comme un indicateur important de la situation sociale et sanitaire d'un pays ou d'une région.

On a enregistré 17 129 naissances de résidents bruxellois en 2006, soit 575 naissances de plus qu'en 2005.

En 2005, 28 % des nouveau-nés sont nés dans un ménage sans revenu du travail, et 11 % sont nés d'une mère isolée et sans revenu du travail. La figure 15 indique que la proportion de bébés nés dans un ménage sans revenu du travail a augmenté de 2003 à 2004 mais reste stable entre 2004 et 2005.

**Tableau 14 : Distribution des naissances selon le nombre de parents disposant d'un revenu du travail dans le ménage et selon la situation familiale de la mère, Bruxelles 2005**

	Nombre	% des naissances
<b>Nombre de parents avec un revenu du travail dans le ménage*</b>		
0	4 547	28,3 %
1	5 890	36,6 %
2	5 640	35,1 %
<b>Situation familiale de la mère**</b>		
Isolée et sans revenu du travail	1 768	11,0 %
Isolée et avec revenu du travail	733	4,8 %
Non isolée	13 525	84,2 %
*Inconnu pour 477 naissances ; **Inconnu pour 488 naissances. Source : Bulletins statistiques de naissances et de décès, Observatoire de la Santé et du Social		

**Figure 15 : Evolution des caractéristiques sociales des nouveau-nés, Bruxelles 1998-2005**

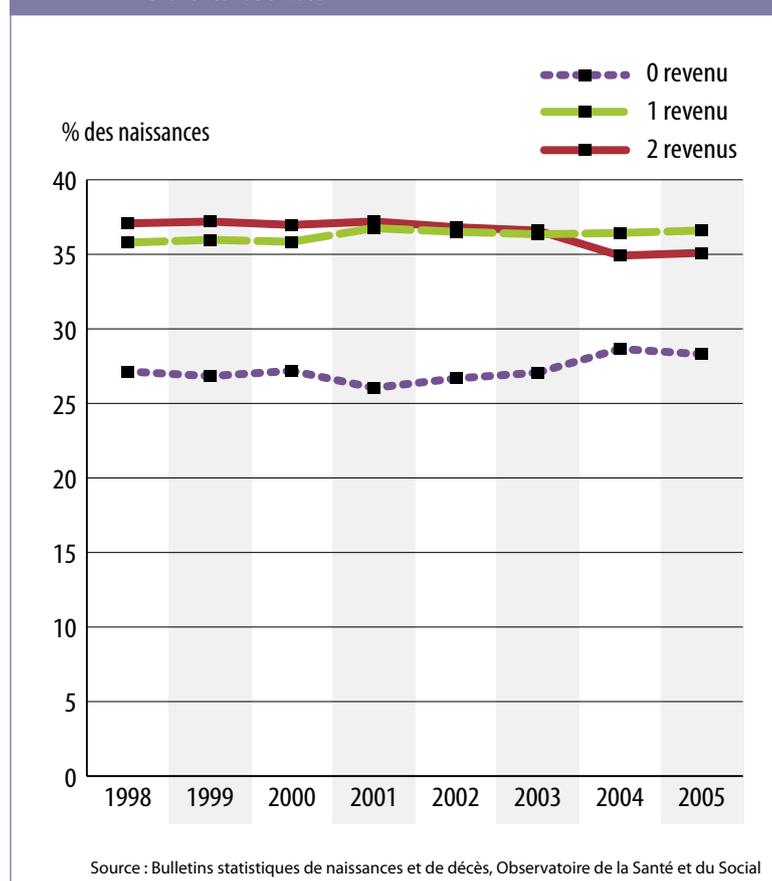


Tableau 15 : Distribution des naissances selon la nationalité de la mère à l'accouchement, Bruxelles, 1998-2005

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Belgique	53,5 %	53,9 %	52,7 %	54,5 %	55,7 %	54,3 %	54,7 %	54,0 %
Maghreb et Egypte <sup>[20]</sup>	15,7 %	14,9 %	13,6 %	12,4 %	12,0 %	12,0 %	12,9 %	12,7 %
Union européenne (15 pays sauf Belgique)	14,1 %	13,1 %	13,4 %	13,2 %	12,4 %	12,6 %	12,0 %	12,3 %
Europe Est et Russie	3,5 %	4,7 %	5,8 %	5,7 %	6,0 %	6,6 %	6,4 %	6,8 %
Afrique subsaharienne	4,8 %	5,0 %	5,8 %	5,6 %	5,7 %	6,2 %	6,0 %	6,1 %
Turquie	4,3 %	4,1 %	3,9 %	3,4 %	2,9 %	2,8 %	2,6 %	2,5 %
Asie du Sud et de l'Est	1,5 %	1,7 %	1,7 %	1,8 %	1,7 %	1,7 %	1,7 %	2,1 %
Amérique centrale du Sud et Caraïbes	1,0 %	1,0 %	1,3 %	1,4 %	1,8 %	1,9 %	1,8 %	1,9 %
Asie du Nord et Moyen Orient	0,7 %	0,7 %	1,0 %	1,2 %	1,1 %	1,2 %	1,1 %	1,0 %
Amérique du Nord	0,4 %	0,4 %	0,5 %	0,4 %	0,5 %	0,5 %	0,3 %	0,4 %
Autres pays européens	0,1 %	0,2 %	0,1 %	0,1 %	0,1 %	0,1 %	0,2 %	0,1 %
Autres	0,5 %	0,3 %	0,2 %	0,2 %	0,1 %	0,2 %	0,1 %	0,1 %

Source : Bulletins statistiques de naissances et de décès, Observatoire de la Santé et du Social

Les inégalités sociales face à la santé périnatale et infantile sont très marquées en Région bruxelloise. Dans une famille sans revenu du travail déclaré, le risque de mortinaissance (mort nés) ou de décès dans le premier mois de vie est deux fois plus élevé que dans une famille avec deux revenus. Le risque de décéder au cours de la première année de vie est trois fois plus important<sup>[21]</sup>. On retrouve des inégalités sociales marquées pour toutes les causes de décès infantile (première année de vie) : les risques de décès des enfants dans un ménage sans revenu du travail sont multipliés par 2 ou 3 selon la cause par rapport aux ménages à 2 revenus, mais ce gradient est le plus marqué pour la mort subite du nourrisson pour laquelle les risques de décès sont 5 fois plus élevés.

Ces nouveau-nés courent aussi un risque 1,2 fois plus important de naître prématurément et 1,3 fois d'avoir un petit poids de naissance (moins de 2500 g). Les inégalités portant sur le petit poids de naissance et la prématurité sont moins marquées que pour la mortalité, en partie parce que les mamans marocaines et turques ont moins souvent un bébé de petit poids ou prématuré, tout en présentant des taux de mortalité périnatale plus élevés (voir détails dans le Baromètre social 2006).

[20] La plupart des mères de ce groupe sont de nationalité marocaine.

[21] L'indicateur proposé par le PANincl porte sur les taux de mortalité selon la catégorie socio-professionnelle du père. La prise en compte de la situation des deux parents permet cependant une vision plus pertinente de la réalité. Elle évite entre autre d'exclure les enfants vivant seuls avec leur mère (plus de 15 % des naissances à Bruxelles).

## 7.2 Santé à l'âge adulte

La pauvreté a un impact considérable sur l'état de santé à tous les âges de la vie.

L'Enquête nationale de Santé par Interview qui est menée tous les 4 ans apporte de nombreuses informations concernant l'association entre les indicateurs de santé et la situation sociale des Bruxellois. La dernière édition datant de 2004, les derniers résultats disponibles ont été publiés dans la précédente édition du Baromètre social (voir Baromètre social, édition 2006, p 34-40) et seules les principaux constats seront repris ci-dessous.

Il existe des différences importantes au sein de la population bruxelloise en termes d'espérance de vie à la naissance et surtout d'espérance de vie en bonne santé. A l'âge de 25 ans, un homme ayant un diplôme de l'enseignement supérieur peut espérer vivre en bonne santé 20 ans de plus qu'un homme ayant au maximum un diplôme de l'enseignement primaire, cette différence est de

18 ans pour les femmes. A âge égal, le risque de ne pas se sentir en bonne santé est 2,5 fois plus élevé pour les Bruxellois ayant au maximum un diplôme de l'enseignement primaire que pour les diplômés du supérieur. De même on retrouve des inégalités sociales marquées pour la santé mentale, les limitations dans la vie quotidienne, les facteurs de risques pour la santé tels que l'obésité ou le tabagisme, l'accès aux soins et l'utilisation des soins préventifs tels que les dépistages.

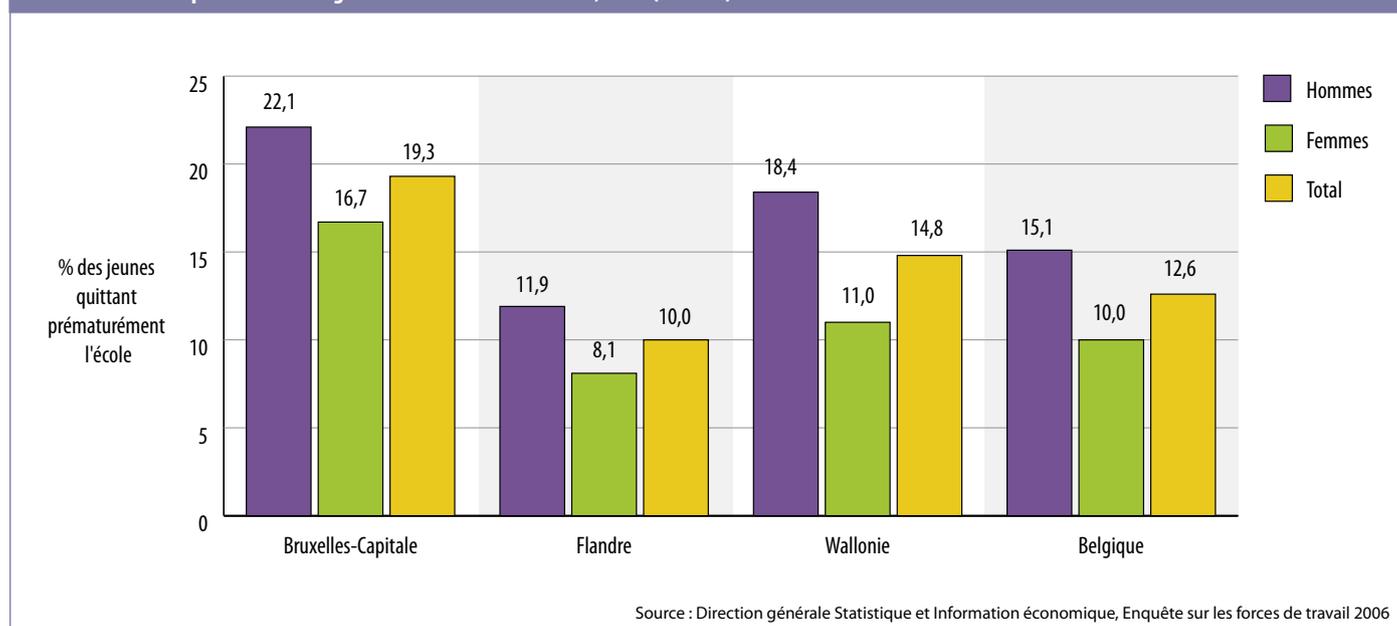
La relation étroite entre la santé et le statut social n'est pas spécifique à la Région bruxelloise. Ce qui différencie surtout la Région bruxelloise du reste du pays, et surtout de la Flandre, c'est l'importance relative de la population la plus précarisée. Alors que pour les Enquêtes de Santé de 1997 à 2004, un Flamand sur 20 déclarait avoir dû postposer des soins de santé pour raisons financières, un Bruxellois sur 5 était dans cette situation (un sur 10 pour l'ensemble du pays).

## 8. NIVEAU D'INSTRUCTION

### 8.1 Faible qualification des jeunes de 18 à 24 ans

La proportion de jeunes non qualifiés ne suivant plus d'enseignement ou de formation est plus élevée à Bruxelles que dans le reste du pays. Entre 2005 et 2006 cette proportion a augmenté pour les jeunes hommes et diminué pour les jeunes femmes.

Figure 16 : Pourcentage de jeunes 18 à 24 ans ayant quitté prématurément l'école, ne suivant pas d'enseignement ou de formation et ayant au maximum un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur, 2006 (PANincl)



En 2006, 32 % des jeunes bruxellois ressortissants d'un pays non européen (Eu-27) ont au maximum un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur et ne suivent plus d'enseignement, pour 19 % des jeunes ressortissants de l'Europe des 27 et 17 % des jeunes Belges.

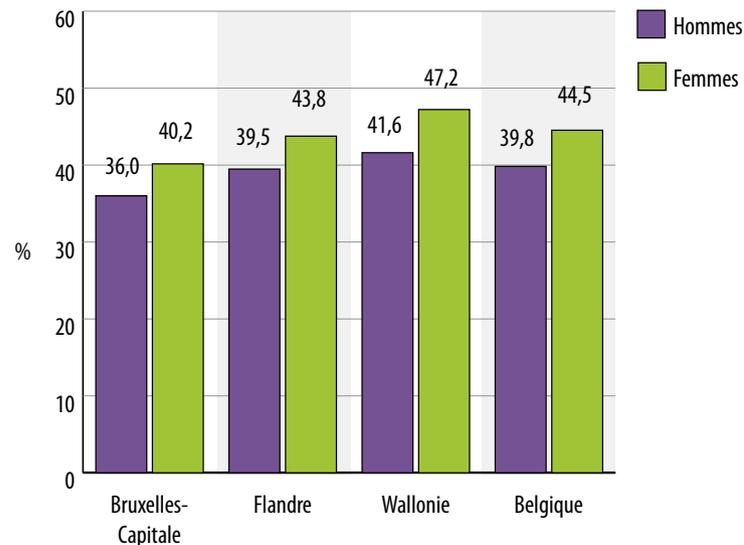
jeunes faiblement qualifiés parmi les jeunes au travail a par contre augmenté (25,1 % en 2006 pour 22,3 % en 2005) (Direction générale Statistique et Information économique, Enquête sur les forces de travail).

40,2 % des jeunes Bruxellois de 18 à 24 ans qui sont au chômage ont au maximum un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur et ne suivent plus d'enseignement, ils représentaient 49,2 % des jeunes chômeurs en 2005. La proportion de ces

## 8.2 Faible qualification de 25 ans et plus

Parmi les plus de 25 ans, la proportion de personnes à faible niveau d'instruction varie selon le sexe (figure 17), l'âge (figure 18) et la nationalité (figure 19) et a un lien étroit avec le statut d'activité (figure 20). Pour 2006, ces proportions sont semblables à celles estimées en 2005.

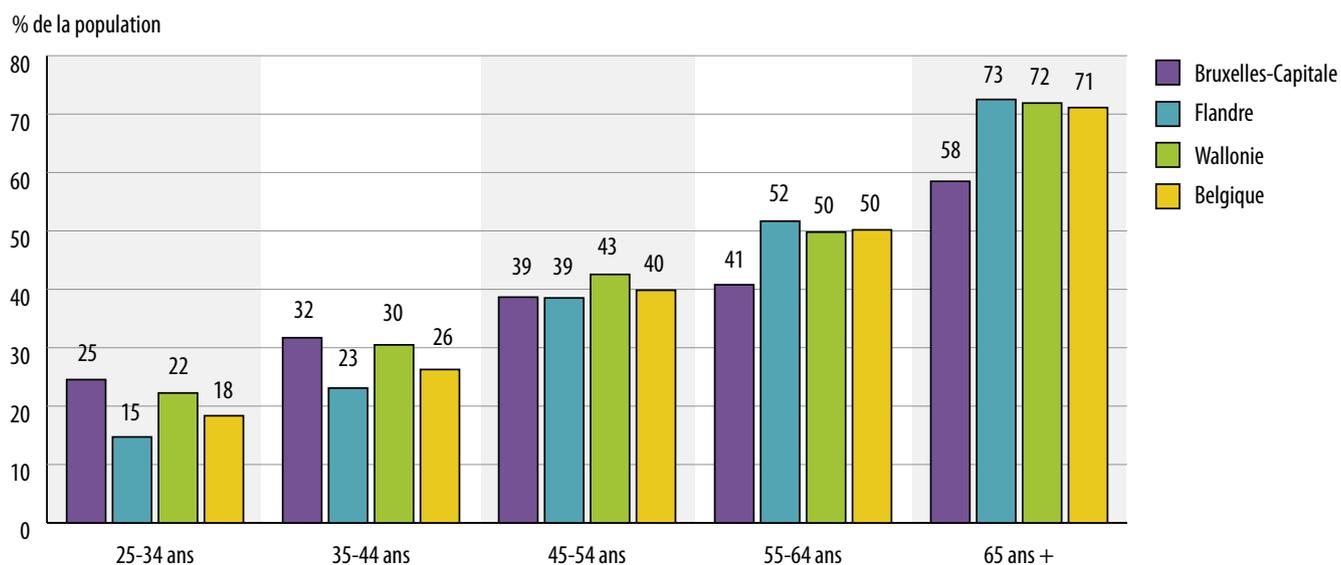
Figure 17 : Pourcentage de personnes ayant au maximum un diplôme d'enseignement secondaire inférieur dans la population adulte (25 ans et plus) selon le sexe, 2006 (PANincl)



Source : Direction générale Statistique et Information économique, Enquête sur les forces de travail 2006

Dans la population adulte bruxelloise, la proportion de personnes ayant un faible niveau d'instruction est plus faible que dans les autres régions (38 % versus 42 % en Flandre et 45 % en Wallonie). Ceci est particulièrement marqué au delà de 55 ans (figure 18). Par contre, en dessous de 45 ans, la proportion de personnes avec un faible niveau d'instruction est plus élevée à Bruxelles que dans le reste du pays.

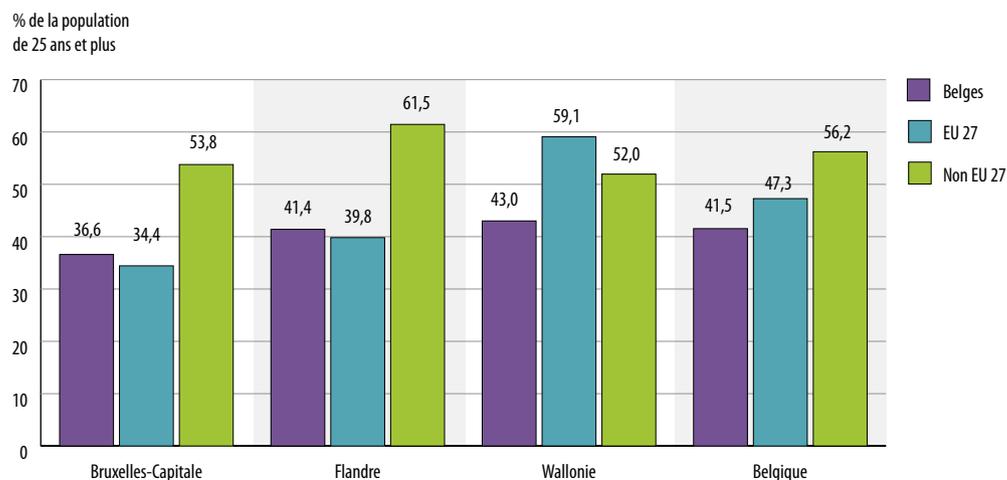
Figure 18 : Pourcentage de personnes ayant au maximum un diplôme d'enseignement secondaire inférieur dans la population adulte (25 ans et plus) selon l'âge, 2006 (PANincl)



Source : Direction générale Statistique et Information économique, Enquête sur les forces de travail 2006

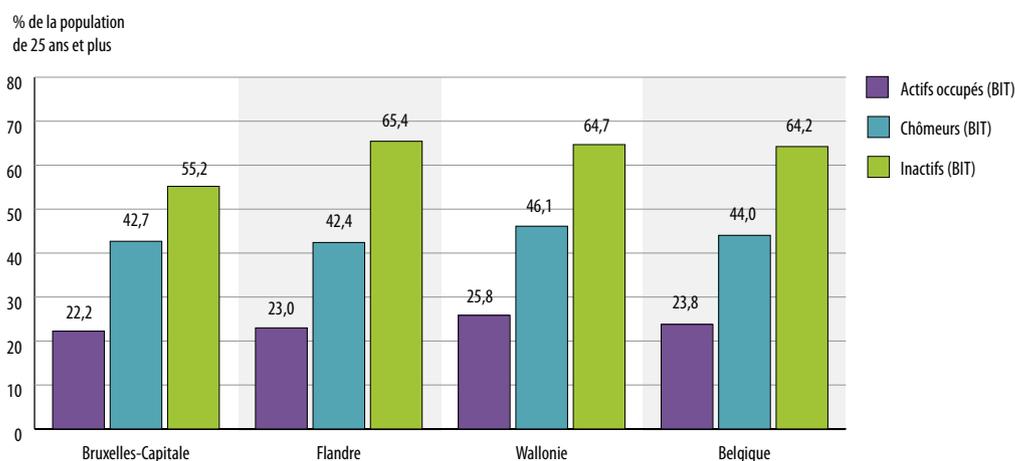
La proportion de Bruxellois adultes de faible niveau d'instruction est plus élevée parmi les personnes de nationalité non européenne. Elle est également plus élevée parmi les inactifs et les chômeurs.

Figure 19 : Pourcentage de personnes ayant au maximum un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur dans la population adulte (25 ans et plus) selon la nationalité, 2006 (PANIncl)



Source : Direction générale Statistique et Information économique, Enquête sur les forces de travail 2006

Figure 20 : Pourcentage de personnes ayant au maximum un diplôme de secondaire inférieur dans la population adulte (25 ans et plus) selon le statut d'activité, 2006 (PANIncl)



Source : Direction générale Statistique et Information économique, Enquête sur les forces de travail 2006

## 9. INTÉGRATION SOCIALE ET PARTICIPATION

Trois indicateurs PANincl relatifs à l'intégration sociale et la participation sont disponibles pour la Région bruxelloise.

Le premier indicateur approche cette thématique au travers de la fréquence et la **qualité des contacts** sociaux des personnes et leur participation à la vie associative. 62,7 % des Bruxellois de 16 ans et plus ne participent pas à des activités sportives, récréatives (mouvements de jeunesse, associations de pensionnés, association de loisirs) ou artistiques (musique, théâtre, arts plastiques). C'est plus qu'en Flandre (57,1 %) mais moins qu'en Wallonie (71,6 %) (PANincl, EU-SILC 2005). Ces pourcentages sur base de l'enquête EU-SILC sont plus élevés que ceux obtenus sur base de l'Enquête de Santé (voir Baromètre social 2006) parce que les questions diffèrent entre ces deux enquêtes.

L'intégration sociale et la participation sont aussi liées au statut social. Selon l'Enquête de Santé 2004, la participation à la vie associative augmente avec le niveau d'instruction (voir Baromètre social 2006, p. 45 et Atlas «Vivre chez soi après 65 ans» p 207).

Le deuxième indicateur PANincl approche cette thématique au travers de la possibilité ou non de **partir en vacances**. 41,1 % des Bruxellois vivent dans un ménage qui ne peut se permettre de prendre une semaine de vacances hors de la maison. Ce pourcentage est un peu plus élevé qu'en Wallonie (40,7 %) et plus de deux fois plus élevé qu'en Flandre (16,0 %) (PANincl, EU-SILC 2005).

Le troisième indicateur PANincl concerne la **fracture digitale**. 27,1 % des ménages bruxellois n'ont pas de connection internet pour raison financière, cette proportion est de 14,4 % en Wallonie et 5,0 % en Flandre (PANincl, EU-SILC 2005).

D'un point de vue politique, **L'Etat social actif** tente de promouvoir l'intégration sociale via différentes mesures d'activation. C'est ainsi que la loi sur l'intégration sociale de 2002 prévoit un projet pour chaque bénéficiaire de l'aide du CPAS. Dans une étude récente portant sur les CPAS bruxellois, Isabelle Lacourt montre que cette approche implique de nombreuses difficultés dans le contexte bruxellois caractérisé par un taux de chômage élevé et une importante population précaire et multiculturelle. La notion de projet, qui suppose une mise à distance avec le moment présent, se heurte à la grande précarité des usagers, très souvent «dans l'urgence». Le public des CPAS bruxellois est plus divers, plus à risque de discrimination et soumis à des exigences plus grandes de la part des employeurs (bilinguisme, niveau de qualification) (Lacourt 2007).

## 10. GLOSSAIRE

**Actiris** : anciennement ORBEM (Office Régional Bruxellois de l'Emploi).

**Banque Carrefour de la Sécurité Sociale** : organisme public qui est chargé de l'échange et de la collecte des données sociales auprès des institutions de sécurité sociale (<http://www.bcsc.fgov.be>).

**CCC** : Commission communautaire commune.

**CCI** : Chômeurs complets indemnisés.

**Contributions externes** : Il s'agit d'une partie spécifique et distincte du Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté qui contient des contributions relatives à certains aspects de la pauvreté et de la lutte contre la pauvreté émanant de services de référence et d'observatoires bruxellois, éventuellement de fédérations de centres et de services externes. Elles sont disponibles sur le site de l'Observatoire de la Santé et du Social ([www.observatbru.be](http://www.observatbru.be)).

**DEI** : Demandeurs d'emploi inoccupés. Personnes sans emploi rémunéré inscrites comme demandeurs d'emploi dans un service régional pour l'emploi. Il s'agit aussi bien de chômeurs indemnisés que de jeunes en stage d'attente, de demandeurs d'emploi inscrits librement et de ceux inscrits obligatoirement (par exemple référés par un CPAS).

**Direction générale Statistiques et Information économique** : anciennement Institut national de Statistique (INS), fait partie du SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie. Ce service met à la disposition du public de nombreuses statistiques via son site web : [http://statbel.fgov.be/home\\_nl.asp](http://statbel.fgov.be/home_nl.asp)

**Equivalent RIS** : l'équivalent revenu d'intégration sociale est une aide financière (du même montant que le RIS) dans le cadre de l'aide sociale (loi du 2 avril 1965). Elle est attribuée aux personnes qui pour certaines raisons (par exemple la nationalité) ne peuvent prétendre au droit au Revenu d'intégration sociale.

**Revenu médian** : la médiane utilisée ici pour les revenus. Si on classe les revenus du plus faible au plus élevé, le revenu médian est celui qui se situe exactement au milieu de la liste. Cela signifie que la moitié des revenus sont plus élevés que le revenu médian et la moitié plus faible. La médiane est moins influencée par les valeurs extrêmes (basses ou hautes) que la moyenne. Le «seuil de risque de pauvreté» a été fixé à 60 % de ce revenu médian.

**PANincl** : Plan d'Action National d'Inclusion sociale (voir [http://www.mi-is.be/themes/poverty/NAP/index\\_fr.htm](http://www.mi-is.be/themes/poverty/NAP/index_fr.htm)).

**Point de pourcentage** : lorsqu'on compare 2 pourcentages, la différence entre les deux est le plus souvent exprimée en points de pourcentage. La différence entre 10 % et 30 % est de 20 points de pourcentage (à ne pas confondre avec le rapport entre les deux valeurs : 30 % est 300 % plus élevé que 10 %).

**Revenu d'intégration sociale (RIS)** : le revenu minimum accordé aux personnes qui ne peuvent pas disposer de ressources suffisantes et ne peuvent ni y prétendre ni ne sont en mesure de se les procurer, soit par leurs efforts personnels, soit par d'autres moyens.

**Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale** : voir [www.luttepauvrete.be](http://www.luttepauvrete.be)

## II. RÉFÉRENCES

### II.1 Sites

Enquête de Santé :

<http://www.iph.fgov.be/epidemio/epifr/index4.htm>.

Observatoire de la Santé et du Social : [www.observatbru.be](http://www.observatbru.be)

SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie, Direction générale Statistique et Information économique, [www.statbel.fgov.be](http://www.statbel.fgov.be).

SPP – Intégration Sociale : [www.mi-is.be](http://www.mi-is.be)

Studiedienst van de Vlaamse Regering :

<http://aps.vlaanderen.be/index.htm>.

### II.2 Documents

Assemblée réunie de la Commission communautaire commune. Ordonnance de 20/7/2006 relative à l'élaboration du rapport sur l'état de la pauvreté dans la Région de Bruxelles-Capitale. Bruxelles : Commission communautaire commune, 2006. ([www.observatbru.be](http://www.observatbru.be))

Carpentier S., Van den Bosch K. Problematische schulden in België. Op zoek naar het profiel van de bevolking met (problematische) schuldsituaties en indicatoren hierover op basis van SILC 2004. Bruxelles : CSB, Centrum voor sociaal beleid Herman Deleeck – SPF Sécurité sociale, 2007.

De Keersmaecker ML. Observatoire des loyers 2006. Bruxelles : Observatoire régional de l'Habitat, 2007. ([biblio.slr@slr.irisnet.be](mailto:biblio.slr@slr.irisnet.be))

Groupe de travail indicateurs PANincl. Rapport stratégique sur la protection sociale et l'inclusion sociale, PANincl. Indicateurs. Bruxelles : SPP – Intégration Sociale, 2006. ([http://www.mi-is.be/themes/poverty/NAP/index\\_fr.htm](http://www.mi-is.be/themes/poverty/NAP/index_fr.htm))

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse. Baromètre conjoncturel de la Région de Bruxelles-Capitale. Bruxelles : Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale, juillet 2007.

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse. Indicateurs statistiques de la Région de Bruxelles-Capitale. Edition 2006. Bruxelles : Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale, 2006.

Lacourt I. «Quel est votre projet?» L'insertion socioprofessionnelle des usagers dans les CPAS bruxellois. Brussels Studies mars 2007, nr 5. ([www.brusselsstudies.be](http://www.brusselsstudies.be))

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale. Baromètre social 2005. Bruxelles : Commission communautaire commune, 2005. ([www.observatbru.be](http://www.observatbru.be))

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale. Atlas de la santé et du social de Bruxelles-Capitale. Bruxelles : Commission communautaire commune, 2006. ([www.observatbru.be](http://www.observatbru.be))

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale. Baromètre social 2006. Bruxelles : Commission communautaire commune, 2006. ([www.observatbru.be](http://www.observatbru.be))

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale. Statistiques sanitaires et sociales en Région de Bruxelles-Capitale. Fiches communales. Bruxelles : Commission communautaire commune, 2006. ([www.observatbru.be](http://www.observatbru.be))

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale. Contributions externes 2007. Bruxelles : Commission communautaire commune, 2007. ([www.observatbru.be](http://www.observatbru.be))

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale. Vivre chez soi après 65 ans. Atlas des besoins et des acteurs à Bruxelles. Bruxelles : Commission communautaire commune, 2007. ([www.observatbru.be](http://www.observatbru.be))

## 12. CONCLUSIONS ET RÉSUMÉ

Cette troisième édition du Baromètre social permet de tracer quelques lignes de force de l'évolution de l'état de la pauvreté en Région bruxelloise au cours des dernières années.

Du point de vue démographique, on constate que le nombre de Bruxellois continue à croître, particulièrement grâce à la migration internationale et à un taux de natalité élevé. Si la composition de la population se modifie peu d'une année à l'autre, on observe une augmentation légère de la proportion des familles monoparentales qui représentent 11 % des ménages en 2006, soit 53 655 familles.

Trois bruxellois sur dix vivent sous le seuil de risque de pauvreté. Ce seuil belge, fixé à 60 % du revenu médian du pays, a augmenté de 13,5 % entre l'enquête SILC de 2004 et celle de 2005, ce qui reflète l'augmentation importante du revenu médian pour l'ensemble du pays. Le revenu d'intégration sociale, les allocations de chômage, les allocations de remplacement de revenu pour handicapés et les pensions des salariés n'ont augmenté que de 2 % et les pensions pour indépendants de 6 %. Ce décrochage fragilise encore plus toutes les personnes qui vivent d'un revenu minimum ou de remplacement.

Il n'est pas aisé de tirer des conclusions sur l'évolution de l'état de la pauvreté. Les différentes évolutions par type d'allocation sont aussi influencées par les mesures administratives et les politiques d'activation qui peuvent entraîner des glissements de la population la plus précarisée d'un statut à un autre.

Le nombre de personnes bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (RIS) ou équivalent s'est accru au cours du premier semestre 2006. En avril 2006, 27 000 Bruxellois recevaient un RIS ou équivalent.

De manière générale, la part de la population qui bénéficie de l'intervention majorée des soins de santé (BIM) reste stable voire diminue légèrement. Cependant, certaines catégories de bénéficiaires du BIM augmentent depuis 2003 comme les bénéficiaires d'allocation pour handicapés ou les chômeurs âgés de longue durée, tandis que pour d'autres catégories on observe une stabilisation, voire une diminution, particulièrement pour les bénéficiaires de plus de 65 ans.

Le taux de chômage reste très élevé en Région bruxelloise. Si le chômage de courte durée est en diminution, le chômage de longue durée continue à augmenter et cette augmentation est plus marquée pour les femmes que pour les hommes. Un faible niveau d'instruction reste un obstacle très important pour l'insertion sur le marché du travail, particulièrement en Région bruxelloise. Les ressortissants de pays non européens sont également beaucoup plus souvent exclus du marché du travail que les Européens. Parmi les non-Européens, une personne sur cinq est au chômage depuis plus d'un an.

En termes d'insertion sur le marché de l'emploi, la situation des jeunes s'est quelque peu améliorée. En 2006, le nombre de jeunes de moins de 25 ans demandeurs d'emploi inoccupés a diminué pour la première fois depuis 2002. Il reste cependant du chemin à faire puisque plus d'un tiers des jeunes actifs de moins de 25 ans est au chômage. Près d'un jeune Bruxellois sur cinq a quitté l'école avec au maximum un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur et ne suit plus de formation; cette proportion reste stable depuis 2003.

La pauvreté des jeunes et des familles avec enfants reste préoccupante. Près d'un enfant sur trois (32 %) vit dans un ménage sans emploi rémunéré. Cette proportion reste stable depuis 2002. La concentration de familles pauvres avec enfants n'est pas propre à la Région bruxelloise mais se retrouve à des degrés divers dans toutes les grandes villes belges (par exemple, la proportion d'enfants vivant dans un ménage sans revenu du travail varie de 20 % à Gent à 42 % à Charleroi).

La problématique du logement devient de plus en plus critique pour les Bruxellois à faibles revenus suite à l'augmentation des loyers et à la faiblesse de l'offre de logements sociaux. Dans le secteur privé, une personne isolée vivant avec un revenu d'intégration sociale doit utiliser en moyenne 62 % de son revenu pour louer un logement d'une chambre sans confort de base (c'est-à-dire sans WC et salle de bain ou douche). Le nombre de logements sociaux loués n'augmente pas et le nombre de ménages sur la liste d'attente pour un logement social s'accroît; il atteint 25 029 ménages au 1<sup>er</sup> janvier 2007.